

# CCJLVD

Communauté de Communes  
Jabron Lure Vançon Durance

2025



---

## RAPPORT ANNUEL COMMUNAUTAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

---

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>1- DÉFINITION DU SERVICE .....</b>	<b>4</b>
1. LE TERRITOIRE.....	4
2. DÉFINITION DU SERVICE .....	5
3. ADHESION AU SYDEVOM.....	5
<b>2- INDICATEURS TECHNIQUES.....</b>	<b>6</b>
1. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR) .....	6
2. LA COLLECTE SELECTIVE .....	8
3. LES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES.....	11
4. LES APPORTS EN DÉCHÈTERIE .....	14
5. LES DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS.....	16
6. LES BIODECHETS .....	17
7. LES AUTRES DÉCHETS .....	23
8. LE TRAITEMENT DES DECHETS .....	24
9. LE PATRIMOINE DÉDIÉ À LA COLLECTE.....	26
<b>3- INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS .....</b>	<b>28</b>
1. RÉSULTAT ANNUEL 2025 .....	28
2. DÉTAIL DU COÛT DU SERVICE .....	29
3. LE FINANCEMENT DU SERVICE .....	33
<b>4. REALISATIONS ET PROGRAMMATION .....</b>	<b>36</b>
1. RÉALISATIONS 2025.....	36
2. PROGRAMMATION 2026.....	43
<b>SYNTHESE &amp; CONCLUSION.....</b>	<b>45</b>



## INTRODUCTION

Conformément à la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la Communauté de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la compétence obligatoire de « **collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés** ». À ce titre, elle est dotée d'un **Service Public de Gestion des Déchets (SPGD)**.

Les collectivités locales gestionnaires du service public d'élimination des déchets doivent rédiger chaque année le « **rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés** », conformément à l'article L2224-17-1 du code général des collectivités locales introduit par la loi n°2015-992 du 17 août 2015.

Le présent rapport est établi pour l'exercice 2025, il a pour objet principal une réelle transparence dans la gestion du service, tant sur le plan technique que sur le plan financier, ce qui permet d'apprécier la qualité du service et rechercher une meilleure maîtrise des coûts.

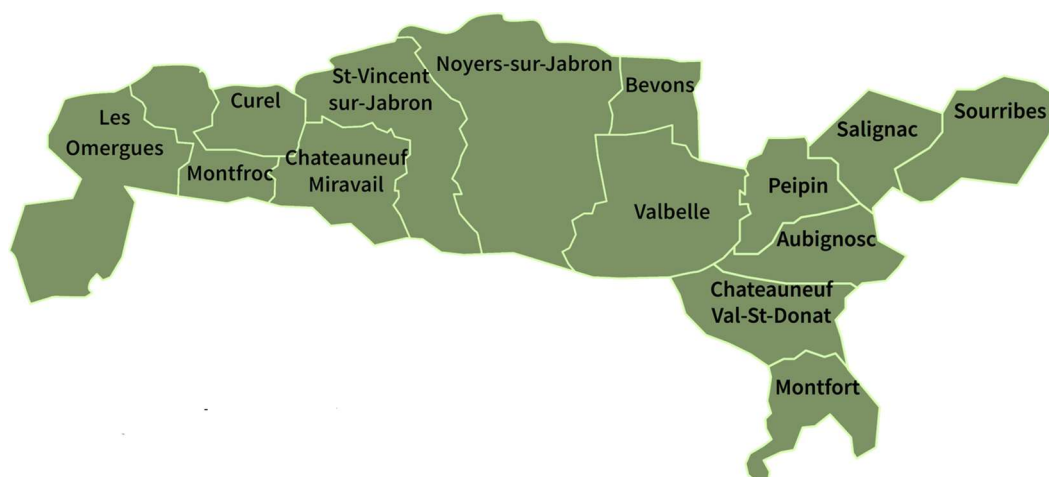
Cette année 2025 s'inscrit dans la poursuite et la fin du déploiement du compostage qui a été initié en 2022 sur une période de 3 ans. Cette année a également été marquée par des travaux importants pour la création de 3 points d'apport volontaire des déchets en substitution de sites dont les contextes nécessitaient des évolutions. Ces projets répondent aux objectifs fixés par le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2024-2029, qui prévoit une série d'actions concrètes pour réduire la production de déchets, améliorer leur valorisation et limiter l'impact environnemental des pratiques actuelles. Les travaux engagés en 2025 s'inscrivent donc dans une démarche cohérente et planifiée.

Le premier bilan annuel du PLPDMA, établi en 2025 et coordonné avec le RPQS, permet d'ailleurs de mesurer les premiers effets de cette politique : évolution des tonnages collectés, progression du tri, identification des points d'amélioration. Ce suivi régulier garantit que les actions menées restent pertinentes, efficaces et adaptées aux réalités locales.

# 1- DÉFINITION DU SERVICE

## 1. LE TERRITOIRE

La **communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance** (CCJLVD) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Elle s'étend sur une superficie de 305 km<sup>2</sup>, elle est ainsi la moins étendue des Alpes-de-Haute-Provence. Elle regroupe **14 communes rurales** et compte **5 393 habitants** (Source INSEE RP2022), ce qui représente **3 % de la population du département**. La population DGF de 2025 est estimée à 6 105 habitants (population INSEE majorée par les habitants des résidences secondaires).



COMMUNES	SUPERFICIE (km <sup>2</sup> )	POPULATION (Insee 2022)
Aubignosc	14,7	624
Bevons	11,3	256
Châteauneuf-Miravail	19,7	75
Châteauneuf-val-st-Donat	21,1	529
Curel	10,5	59
Les Omergues	34,2	128
Montfort	12,1	333
Montfroc	14,8	101
Noyers-sur-Jabron	56,6	527
Peipin	13,2	1 496
Saint-Vincent-sur-Jabron	30,2	168
Salignac	14,4	679
Sourribes	19,8	179
Valbelle	33	239

Les **caractéristiques géographiques de ce territoire rural et de montagne des pré-alpes du sud ont des impacts non négligeables sur la gestion des déchets**. Elles engendrent un habitat dispersé qui représente une contrainte forte sur la collecte des déchets puisque les distances à parcourir sont plus importantes et induisent une difficulté de rationalisation de la collecte au regard du tonnage collecté.

## 2. DÉFINITION DU SERVICE

### COMPÉTENCES

En 2025, le Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés de la CCJLVD assure :

- la collecte et le transport des déchets ménagers et assimilés produits par les particuliers, administrations et certains professionnels en point d'apport volontaire,
- le traitement (par enfouissement),
- le traitement et la valorisation des recyclables (papiers, emballages, verres, cartons),
- l'accès aux déchèteries (de Château-Arnoux-Saint-Auban et de Séderon),
- l'aménagement de nouveaux points de collectes,
- l'achat de colonnes à ordures,
- l'installation et la gestion de composteurs partagés,
- la vente à tarif préférentiel de composteurs individuels,
- la sensibilisation au tri et au compostage.

### MOYENS HUMAINS

Les moyens humains mobilisés en régie par la CCJLVD portent sur 1,25 équivalent temps plein (ETP) :

- chargée de mission (0,70 ETP) : gestion du service,
- agent technique (0,5 ETP) : entretien des équipements,
- secrétaire administrative (0,05 ETP) : comptabilité et secrétariat général.

## 3. ADHESION AU SYDEVOM

La CCJLVD adhère au **Syndicat Départemental d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères de Haute-Provence (SYDEVOM)**, elle s'engage de fait à déléguer à ce syndicat ses compétences en matière de :



- traitement des ordures ménagères et des recyclables,
- de collecte des recyclables en colonnes,
- de collecte des OMR en colonnes,
- de gestion des contrats avec l'organisme CITEO (pour les recyclables),
- de rachat des matières,
- de communication générale sur la prévention des déchets.

**SYDEVOM 04**  
Avenue Pierre Gassendi  
ZA La Cassine - 04310 PEYRUIS  
04 92 36 08 52  
communication@sydevom04.fr  
www.sydevom04.fr



## 2- INDICATEURS TECHNIQUES

### 1. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)

#### EXPLOITATION DU SERVICE

Depuis 1<sup>er</sup> mars 2023, l'exploitation du service de collecte des ordures ménagères résiduelles est assurée par le **SYDEVOM**. La collecte des OMR est réalisée en colonnes aériennes de 5 m<sup>3</sup>.

#### FREQUENCE DE RAMASSAGE

La fréquence de ramassage des colonnes est variable selon les communes et les taux de remplissage. Un ordre de grandeur peut ainsi être donné :

- 2 collectes par semaine : Aubignosc, Châteauneuf-Val-Saint-Donat, Peipin.
- 1 collecte par semaine : Bevons, Les Omergues, Montfort, Montfroc, Noyers-sur-Jabron, Saint-Vincent-Jabron, Salignac, Sourribes, Valbelle.
- 1 collecte toutes les 2 semaines : Curel.
- 1 collecte toutes les 3 semaines : Châteauneuf-Miravail.



Le volume des colonnes implantées a été suffisant pour absorber la hausse des tonnages collectés durant la période estivale sans que des tournées supplémentaires ne soient nécessaires.

#### BILAN DES TONNAGES D'OMR

En **2025**, la CCJLVD a collecté et traité **1 080,67 tonnes d'OMR**, soit **200,38 kg/habitant**. Il y a donc une hausse de la production **d'ordures ménagères résiduelles** entre 2024 et 2025 **de 2,78 % au regard des tonnages totaux et de 1,72 % en fonction des kg par habitant** (la population a augmenté en proportion moindre par rapport aux tonnages).

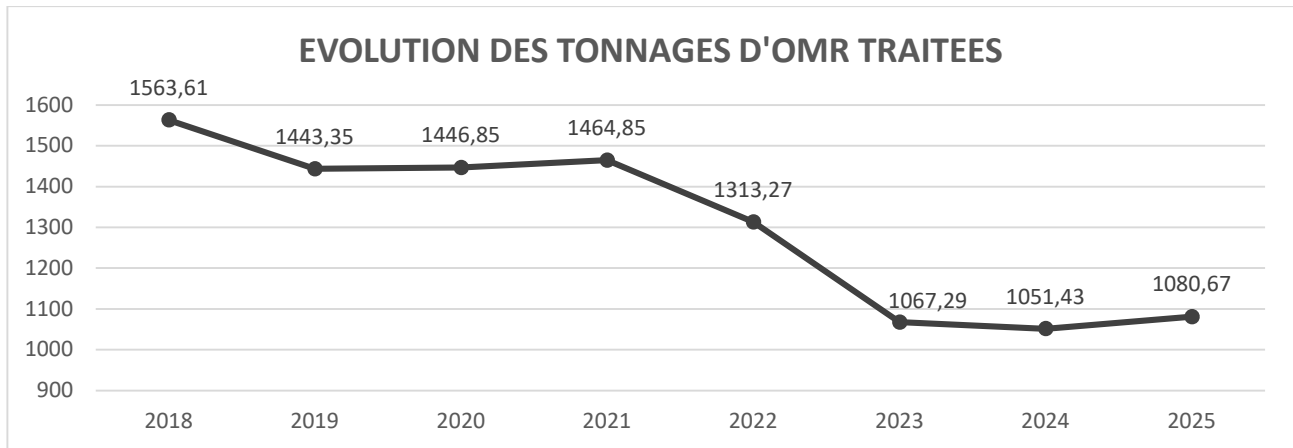
EVOLUTION DES TONNAGES ANNUELS TRAITÉS - OMR							
Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnages	1 443,35	1 446,85	1 464,85	1 313,27	1 067,29	1 051,43	1 080,67
Nombre d'habitants	5 248	5 267	5 267	5 215	5 264	5 328	5 393
Kg/habitant	275	275	278	252	203	197	200,38

Évolution tonnages	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Évolution nombre d'habitants	0,24%	1,24%	-10,35%	-18,73%	-1,49%	2,78%
Évolution kg/habitant	0,36%	0%	-0,99%	0,94%	1,22%	1,22%
	-0,12%	1,24%	-9,45%	-19,49%	-2,67%	1,72%

L'augmentation des tonnages d'ordures ménagères marque une variation de tendance vis-à-vis de la baisse qui était observée depuis 2021.

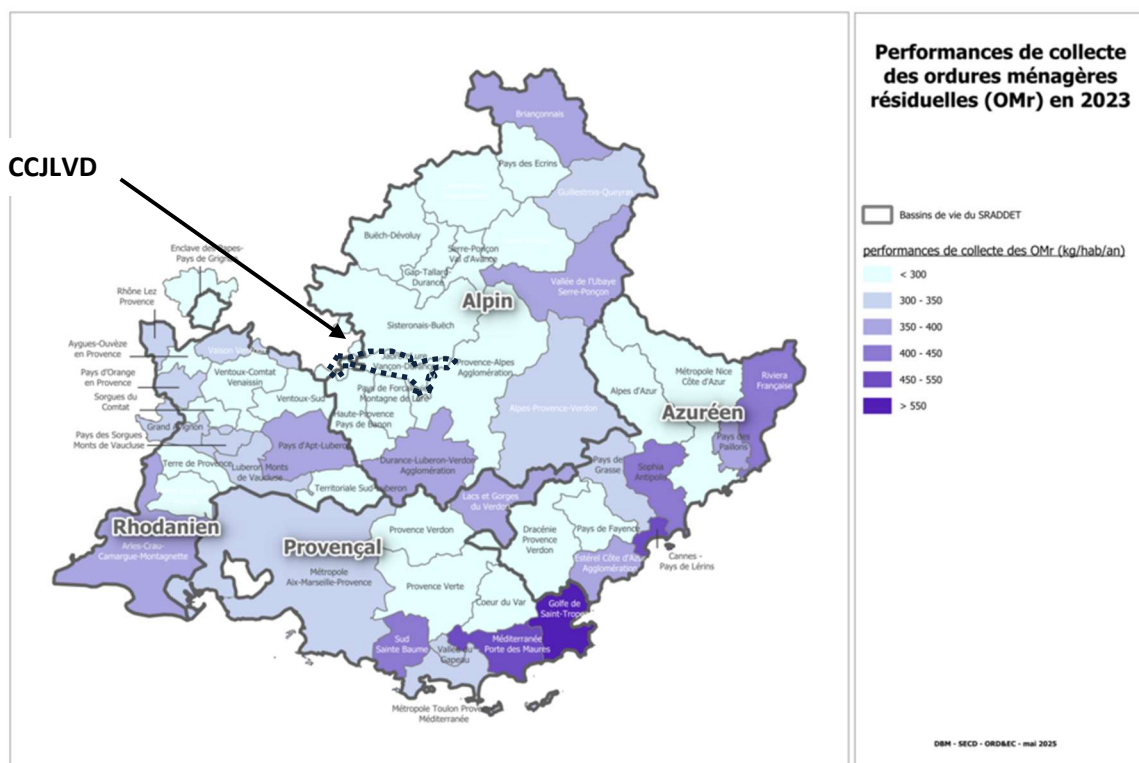
Depuis 2019, ce sont près de 75 kg/habitant d'OMR en moins qui ont été collectés annuellement.

**En 2025, la part estimée des tonnages d'ordures ménagères collectée auprès des professionnels soumis à la redevance spéciale est de 114,8 tonnes.**



À titre de comparaison avec les données régionales de l'année 2024, la moyenne était de 287 kg/habitant d'OMR (source : Fichier Evolution – Analyse de la matrice des coûts 2024, ADEME et ajBD) contre 197 kg/habitant cette année-là sur le périmètre de la communauté de communes. Comme le montre la carte ci-dessous, **la CCJLVD se situe parmi les collectivités les plus performantes à l'échelle de la région (en 2023).**

En 2024, en France, la quantité d'OMR produite était de 189 kg/habitant (source : Fichier Evolution – Analyse de la matrice des coûts 2024, ADEME et ajBD).



## 2. LA COLLECTE SELECTIVE

En 2025, la collecte et le traitement des déchets recyclables (colonnes emballages, verres, papiers, cartons) sont effectués par le SYDEVOM. Il collecte les colonnes aériennes avec des camions équipés de bras-grue en régie. Cette collecte se fait entièrement en points d'apport volontaire.

### VOLUMES COLLECTÉS TOUS FLUX CONFONDUS

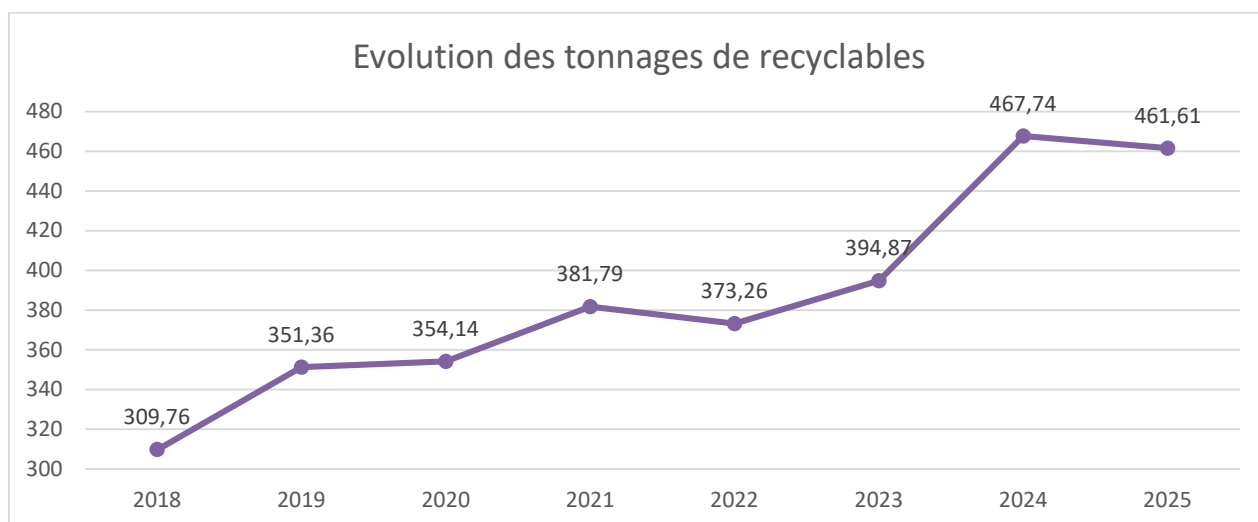
En 2025, **461,61 tonnes de recyclables** ont été collectés (contre 467,74 tonnes en 2024, soit une **baisse de 1,31 %**). Cette tendance est impactée par la diminution des tonnages d'emballages et de verres, malgré de légères hausses des papiers et des cartons.



### EVOLUTION DES TONNAGES ANNUELS TRAITÉS - RECYCLABLES

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnages	351,36	354,14	381,79	373,26	394,87	467,74	461,61
Nombre d'habitants	5 248	5 267	5 267	5 215	5 264	5 328	5 393
Kg/habitant	67	67	72	72	75	88	85,59

Évolution	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Évolution tonnages	0,79%	7,81%	-2,23%	5,79%	18,45%	-1,31%
Évolution nombre d'habitants	0,36%	0%	-0,99%	0,94%	1,22%	1,22%
Évolution kg/habitant	0,43%	7,81%	-1,26%	4,80%	17,03%	-2,74%



## BILAN DES TONNAGES PAR FLUX DE RECYCLABLES

Entre 2024 et 2025, la quantité d'**emballages collectée** a connu une légère baisse (-3,18 %), il s'agit de la première baisse relevée depuis 2022. Le **verre** a suivi une tendance similaire (-2,89 %). Quant aux déchets **papers**, ils ont vu leur production augmenter (+6,83 %), **ce flux est celui qui augmente le plus parmi tous ceux collectés par la CCJLVD**. Les cartons bruns ont été collectés à hauteur de **64,57 tonnes**, mettant fin à une dynamique en forte croissance depuis 2022 (hausse annuelle de seulement +1,85 %).

### EVOLUTION DES TONNAGES ANNUELS TRAITÉS - EMBALLAGES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnages	82,02	82,43	94	92,53	114,02	143,52	138,95
Nombre d'habitants	5 248	5 267	5 267	5 215	5 264	5 328	5 393
Kg/habitant	16	16	18	18	22	27	25,76
Évolution							
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	
Évolution tonnages	0,50%	14,04%	-1,56%	23,22%	25,87%	-3,18%	
Évolution nombre d'habitants	0,36%	0%	-0,99%	0,94%	1,22%	1,22%	
Évolution kg/habitant	0,14%	14,04%	-0,58%	22,08%	24,36%	-4,59%	

**Région PACA : 49 kg/habitant (emballage et cartons) - France : 61 kg/habitant**

Source : ORD&EC PACA et Citéo en 2023

### EVOLUTION DES TONNAGES ANNUELS TRAITÉS - VERRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnages	152,46	145,04	168,11	169,66	172,97	211,36	205,26
Nombre d'habitants	5 248	5 267	5 267	5 215	5 264	5 328	5 393
Kg/habitant	29	28	32	33	33	40	38,06
Évolution							
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	
Évolution tonnages	-4,87%	15,91%	0,92%	1,95%	22,19%	-2,89%	
Évolution nombre d'habitants	0,36%	0%	-0,99%	0,94%	1,22%	1,22%	
Évolution kg/habitant	-5,21%	15,91%	1,93%	1,00%	20,73%	-4,85%	

**Région PACA : 35 kg/habitant – France : 40 kg/habitant**

Source : Fichier évolution – Analyse de la matrice des coûts 2024 – ADEME et ajBD

### EVOLUTION DES TONNAGES ANNUELS TRAITÉS - PAPIER

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnages	94,38	92,35	84,13	78,97	62,62	49,46	52,84
Nombre d'habitants	5 248	5 267	5 267	5 215	5 264	5 328	5 393
Kg/habitant	18	18	16	15	12	9	9,8
Évolution							
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	
Évolution tonnages	-2,15%	-8,90%	-6,13%	-20,70%	-21,02%	6,83%	
Évolution nombre d'habitants	0,36%	0%	-0,99%	0,94%	1,22%	1,22%	
Évolution kg/habitant	-2,50%	-8,90%	-5,20%	-21,44%	-21,96%	8,89%	

**Région PACA : 14 kg/habitant - France : 11 kg/habitant**

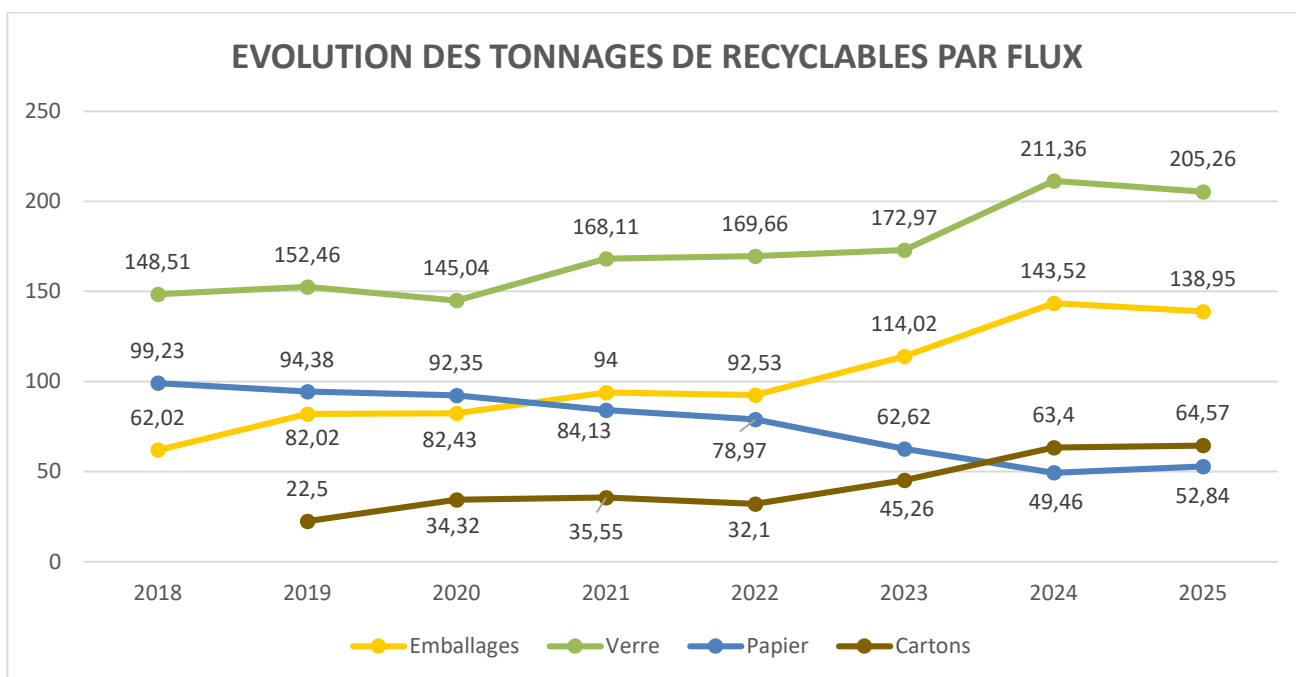
Source : ORD&EC PACA et Citéo en 2023

## EVOLUTION DES TONNAGES ANNUELS TRAITÉS - CARTONS

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnages	22,5	34,32	35,55	32,1	45,26	63,4	64,57
Nombre d'habitants	5 248	5 267	5 267	5 215	5 264	5 328	5 393
Kg/habitant	4	7	7	6	9	12	11,97

Évolution	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Évolution tonnages	52,53%	3,58%	-9,70%	41,00%	40,08%	1,85%
Évolution nombre d'habitants	0,36%	0%	-0,99%	0,94%	1,22%	1,22%
Évolution kg/habitant	51,98%	3,58%	-8,80%	39,68%	38,40%	-0,25%

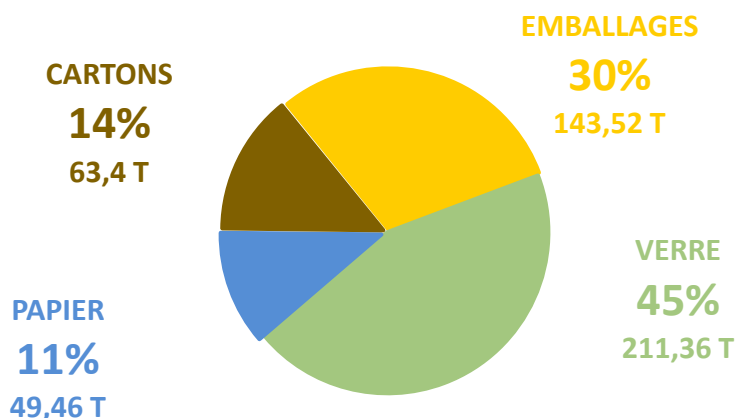
## EVOLUTION DES TONNAGES DE RECYCLABLES PAR FLUX



## REPARTITION DES TONNAGES DE LA COLLECTE SELECTIVE

Le verre occupe une part prépondérante parmi les recyclables collectés avec 45 % des tonnages. Néanmoins, les Emballages et les Cartons représentent la plus grosse part de l'activité de collecte avec un service hebdomadaire, contrairement aux autres flux dont la fréquence de ramassage est plus faible.

### Tonnages collecte sélective 2025



### 3. LES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES

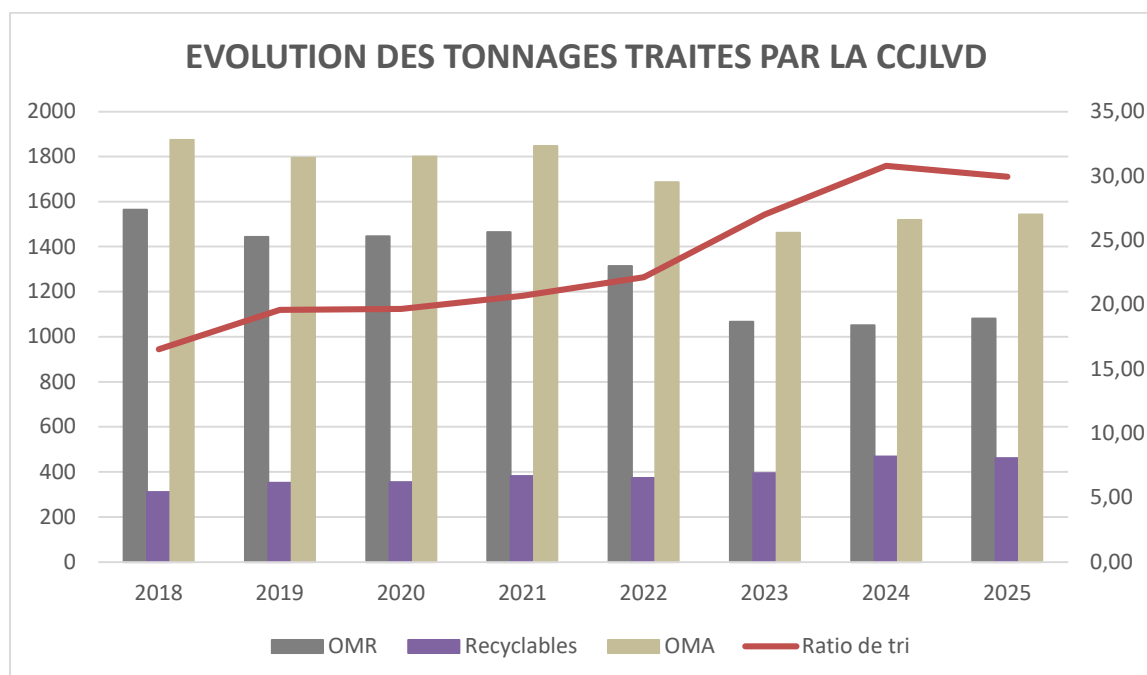
Les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) comprennent les ordures ménagères résiduelles (poubelles ordinaires des ménages) et les déchets collectés séparément en apport volontaire (verre, emballages, papier et cartons issus du tri séparé). Elles correspondent aux déchets de routine produits quotidiennement par les habitants.

#### COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTS FLUX AU FIL DES ANS

En 2025, les 5 principaux flux de déchets de la CCJLVD représentent **1 542,28 tonnes**.

ÉVOLUTION DES TONNAGES ANNUELS TRAITÉS DES 4 PRINCIPAUX FLUX DE DÉCHETS							
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
OMR	1 443,35	1 446,85	1 464,85	1 313,27	1 067,29	1 051,43	1 080,67
Emballage	82,02	82,43	94	92,53	114,02	143,52	138,95
Papier	94,38	92,35	84,13	78,97	62,62	49,46	52,84
Cartons	22,5	34,32	35,55	32,1	45,26	63,4	64,57
Verre	152,46	145,04	168,11	169,66	172,97	211,36	205,26
Total recyclables	351,36	354,14	381,79	373,26	394,87	467,74	461,61
TOTAL OMA (OMR+RECYCLABLES)	1 794,71	1 800,99	1 846,64	1 686,53	1 462,16	1 519,17	1 542,28
Ratio de tri (recyclables/OMA)	19,58	19,66	20,67	22,13	27,01	30,79	29,93

Une hausse des OMA de **23,11 tonnes est constatée entre 2024 et 2025**, résultant d'une augmentation des tonnages d'ordures ménagères. Le ratio de tri diminue légèrement, passant sous le seuil des 30%. Les usagers du service ont donc jeté davantage de déchets en 2025 tout en respectant moins bien les consignes de tri.



Le tableau suivant montre que l'évolution des tonnages des OMA (+1,52%) est à nuancer au regard de l'augmentation du nombre d'habitants (+1,22%) : l'évolution des kg d'OMA par habitant n'est que de **0,35%**.

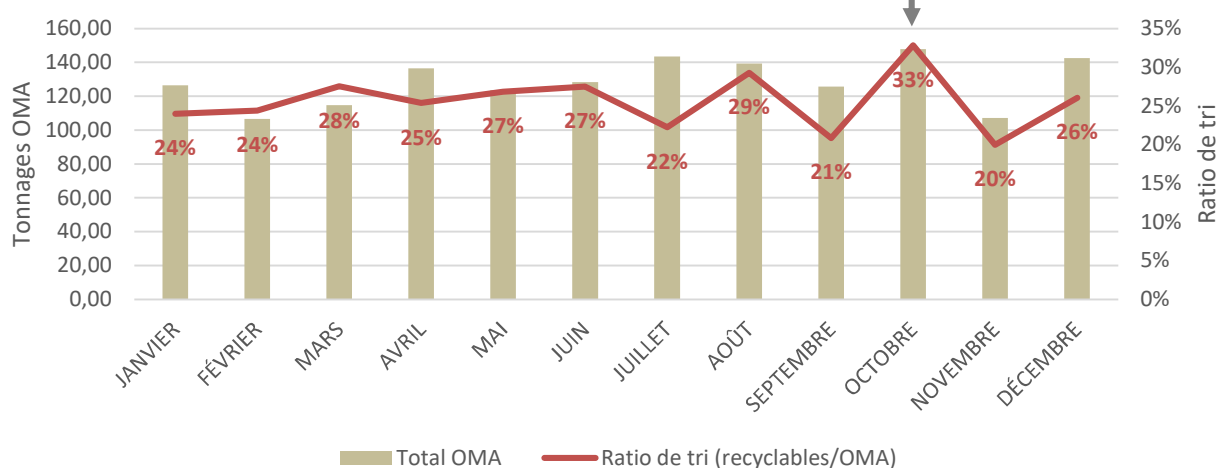
## EVOLUTION DES TONNAGES ANNUELS TRAITÉS - OMA

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnages	1794,71	1800,99	1846,64	1686,53	1462,16	1 519,17	1 542,28
Nombre d'habitants	5 248	5 267	5 267	5 215	5 264	5 328	5 393
Kg/habitant	342	342	351	323	278	285	286

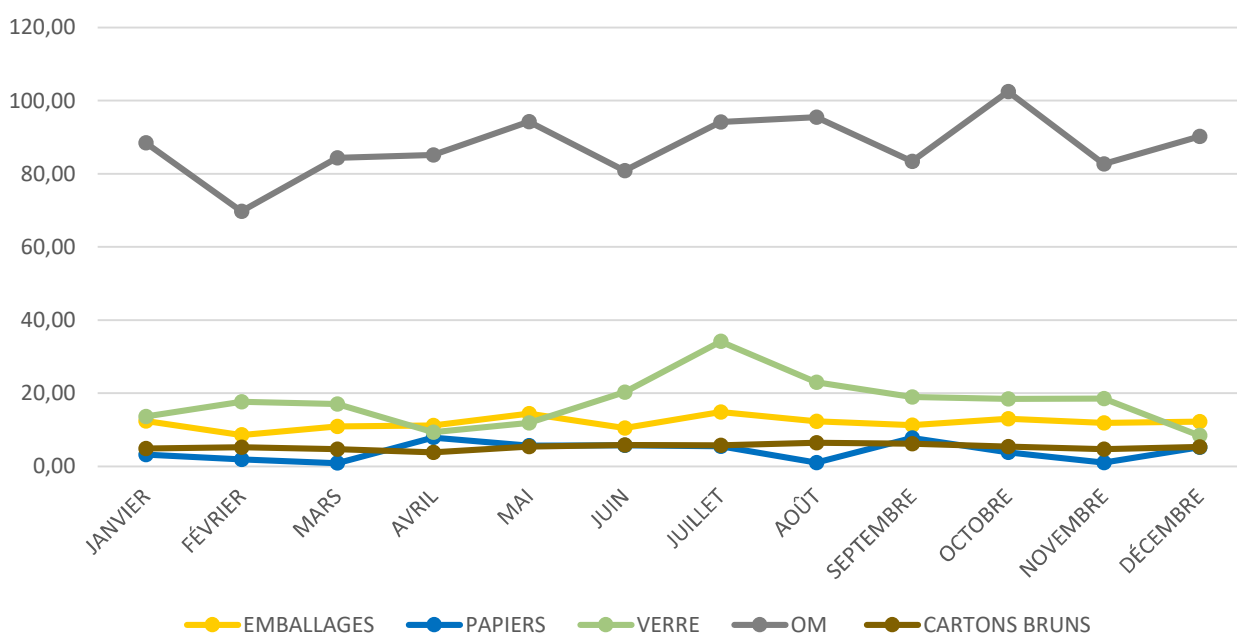
Évolution	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Évolution tonnages	0,35%	2,53%	-8,67%	-13,30%	3,90%	1,52%
Évolution nombre d'habitants	0,36%	0%	-0,99%	0,94%	1,22%	1,22%
Évolution kg/habitant	-0,01%	2,53%	-7,76%	-14,11%	2,65%	0,35%

## COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DES DIFFERENTS FLUX AU FIL DES MOIS

### EVOLUTION MENSUELLE DES TONNAGES D'OMA ET DU RATIO DE TRI EN 2025

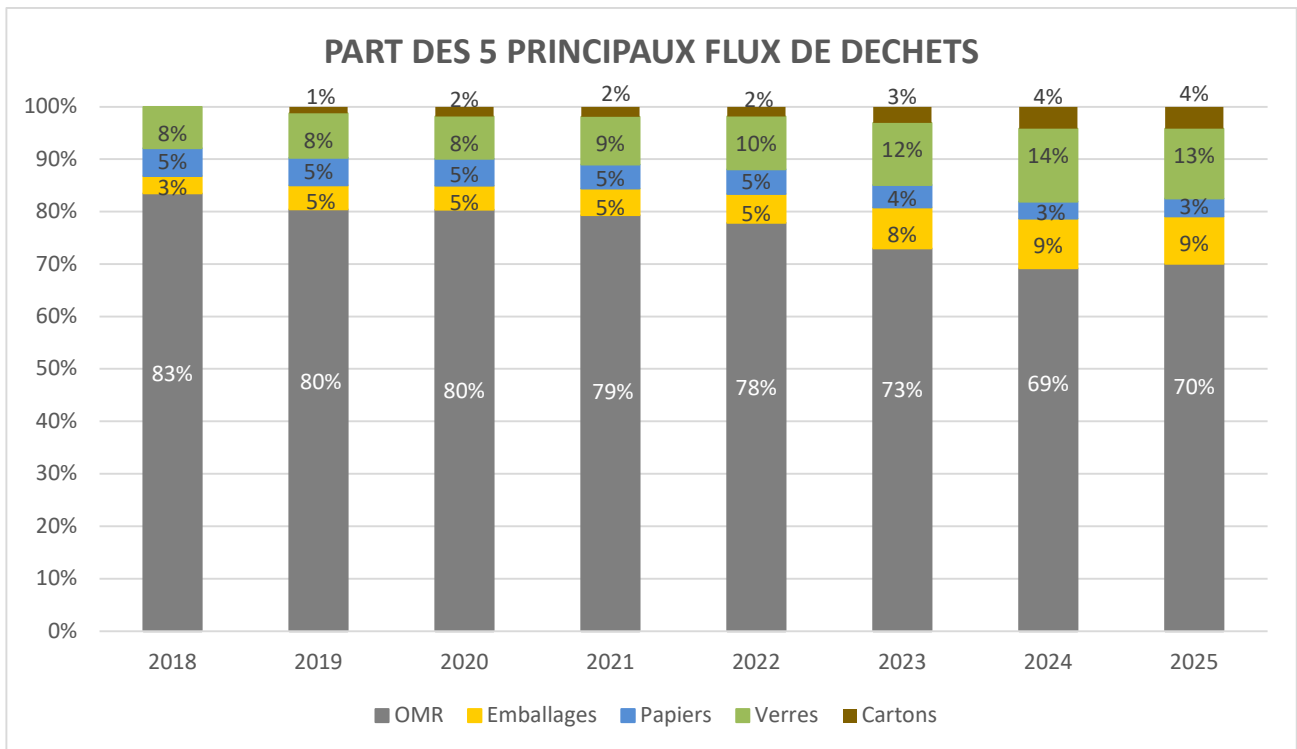


### EVOLUTION MENSUELLE DES TONNAGES PAR FLUX EN 2025



## PERFORMANCE DE TRI

Concernant les performances de tri, la part des recyclables diminue en 2025 avec - 1 point de déchets collectés sur 1 an.



Sur les principaux déchets ménagers et assimilés collectés en 2025, 30% sont jetés dans les colonnes de tri et 70% sont jetés dans la colonne d'OMR pour être enfouis. Ces données montrent une **amélioration nette des performances de tri entre 2020 et 2024** mais une **légère dégradation entre 2024 et 2025**.

Sachant que **presque tous les déchets peuvent être triés**, il reste primordial de **renforcer la tendance** (autrement dit, diminuer la part d'OMR pour augmenter la part des recyclables). C'est justement pour tendre vers cet objectif que l'ensemble des flux de déchets sont maintenant collectés en un point unique avec des PAV complets.



## 4. LES APPORTS EN DÉCHÈTERIE

### DECHETERIE DE CHÂTEAU-ARNOUX

#### ▪ Convention

Par délibération DCC n°62/24 du 12 décembre 2024, la CCJLVD a passé une convention avec **Provence Alpes Agglomération (PAA)** pour l'utilisation par ses habitants de la déchèterie de Château-Arnoux pour les années 2025 à 2027.

L'accès à la **déchèterie des Blâches Gombert à Château-Arnoux** est réservé aux seules personnes qui ont leur résidence principale ou secondaire, ou qui exercent une activité professionnelle permanente ou occasionnelle sur les communes de :

- Aubignosc
- Bevons
- Châteauneuf-Miravail
- Châteauneuf-Val-Saint Donat
- Montfort
- Noyers-sur-Jabron
- Peipin
- Saint-Vincent-sur Jabron
- Salignac
- Sourribes
- Valbelle

#### ▪ Coûts

En 2025, PAA a facturé **112 383,39 €** à la CCJLVD pour l'accès à sa déchèterie (**106 052,60 € en 2024**). La participation annuelle est calculée au vu du coût par habitant utilisant la déchèterie sur la base du bilan d'activité N-1 de PAA, soit l'année 2024.

Le coût à l'habitant cette année est de **24,46 €** (contre **23,08 €** pour la facturation de 2024).

Le nombre d'habitants considéré pour la CCJLVD est de 4 595 et le nombre total d'utilisateurs est de 21 649. La part représentée par la CCJLVD est de **21,2%** des utilisateurs.

#### ▪ Tonnages

Les tonnages considérés dans la facture acquittée en 2025 sont ceux de 2024.

Tonnages totaux sur site	% habitants CCJLVD	Tonnages CCJLVD estimés
7 686,28 t (y.c. gravats)	21,2%	1 629,49 t (y.c. gravats)
1 868,33 t de gravats	21,2%	396,09 t de gravats
5 817,95 t (hors gravats)	21,2 %	1 233,41 t (hors gravats)



## DECHETERIE DE SEDERON

En 2025, la CCJLVD et la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale ont procédé au renouvellement de la convention d'accès à la déchèterie de Séderon à compter du 1<sup>er</sup> août 2025 jusqu'au 31 décembre 2026 (délibération n° 40/2025 du 15 juillet 2025).

L'accès à la **déchèterie de Séderon** est réservé aux seules personnes qui ont leur résidence principale ou secondaire, ou qui exercent une activité professionnelle permanente ou occasionnelle sur les communes de :

- Les Omergues
- Curel
- Montfroc

### ▪ Coûts

**La participation financière de la CCJLVD est basée sur un coût par habitant fixé dans la convention à 15 €.**

La population considérée pour les 3 communes de la CCJLVD est de 268 habitants et le nombre total d'usagers est de 1 776 (CCJLVD et communes des Hautes Baronnies [référence : RPQS Déchets 2024 de la CCBDP]). **La part représentée par la CCJLVD est de 15 %.**

Le montant annuel de la **rétribution est fixe et correspond à la somme de 4 020 €.**

### ▪ Tonnages

Les tonnages de 2025 envoyés par la CCHBDP sont les suivants :

Tonnages totaux sur site	% habitants CCJLVD	Tonnages CCJLVD estimés
446,44 t (y.c. gravats)	15 %	66,97 t (y.c. gravats)
108,07 t de gravats	15 %	16,21 t de gravats
338,37 t (hors gravats)	15 %	50,76 t (hors gravats)

## TONNAGES ET COÛTS TOTAUX

Tonnages CCJLVD estimés	Quantité par habitant	Coût par habitant
1 696,46 t (y.c. gravats)	315 kg/hab	20,41 € TTC/hab (20,66 € en 2024) France : 37,2 € HT/hab (Source : matrice des coûts)
412,30 t de gravats	76 kg/hab	
1 284,16 t (hors gravats)	238 kg/hab	

**DONNEES REGIONALES (source : ORD&EC PACA)**

### ZOOM SUR LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES PUBLIQUES

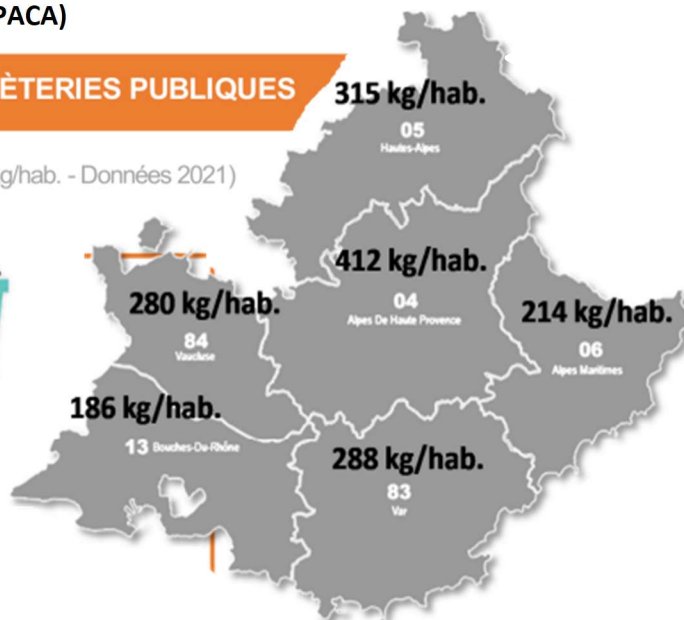


235 kg/hab. (France : 244 kg/hab. - Données 2021)



300 déchèteries  
en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Soit 1 déchèterie  
pour 17 300 hab.  
En France 1 déchèterie  
pour 14 400 hab.



## 5. LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Les déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sont produits par les ménages et les activités économiques. Ils sont collectés par le service public d'élimination des déchets. Ils comprennent les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) ainsi que les déchets collectés en déchèterie.

Tonnages déchèterie 2025	Tonnages OMA 2025	Tonnages DMA 2025	Quantité par habitant
1 696,46 t (y.c. gravats)	1 542,28 t	3 238,74 t	600,54 kg/hab

52 % des DMA proviennent des déchèteries et 48% proviennent de la collecte des Points d'Apport Volontaire, les proportions sont inversées par rapport à l'année 2024 durant laquelle la collecte en PAV était prépondérante.

À titre de comparaison en 2023, la région en produisait 669 kg/habitant et la France produisait, en 2021, 614 kg/habitant (source : ORD&EC PACA en 2023).

## 6. LES BIODECHETS

### LES OBJECTIFS

La loi AGECE du 10 février 2020 a fixé la date de la généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023. Depuis 2022, la CCJLVD s'investit avec l'aide du SYDEVOM pour déployer un service de compostage de proximité qui vise à diminuer les volumes de biodéchets collectés en mélange avec les ordures ménagères résiduelles. La communauté de communes encourage le compostage individuel et collectif. Depuis 2024, elle met également à disposition des communes un service ponctuel de broyage des déchets verts, en complément de l'accès aux déchèteries, qui demeure le dispositif de base pour la gestion de ces déchets. Le plan de déploiement s'étend sur 3 années, de mi 2022 à mi 2025.



### LA VENTE DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

#### ▪ Tarifs 2025

Afin de soutenir la réduction des déchets à la source, la CCJLVD encourage l'acquisition de composteurs individuels pour les particuliers. **La collectivité prend à sa charge 22,59 € TTC par composteur vendu, le reste à charge pour les particuliers est de 15 €.** La Région PACA participe au financement de ces équipements à hauteur de 50 % du prix hors taxe.

TARIFS/composteur individuel	HT	TTC
Prix du composteur individuel	53,70 €	64,44 €
Aide Région	26,85 €	
Montant pris en charge par la CCJLVD		22,59 €
Prix de vente aux usagers		15,00 €

#### ▪ Équipement des ménages

En 2025, **24 composteurs** individuels ont été vendus. Ces ventes résultent :

- des animations organisées sur le territoire,
- de ventes directement sur le site du SYDEVOM à Peyruis,
- de l'organisation de ventes délocalisées en communes.

Un suivi est réalisé depuis 2023 pour évaluer le taux d'équipement en composteurs individuels de chacune des communes de la CCJLVD, les chiffres sont présentés dans le tableau ci-dessous (en vert : les communes pour lesquelles le taux d'équipement est supérieur à la moyenne) :



**Vendredi 11 avril 2025**  
9h00 - 12h00  
Sur la place du village

**Récolte de compost mûr**  
Pensez à apporter votre contenant !

**Vente de composteurs individuels**

- Réservé aux habitants de la CCJLVD
- Sur présentation d'un justificatif de domicile
- Un seul composteur par foyer
- 15€ : règlement uniquement par chèque

**SAINT-VINCENT SUR-JABRON**

**Pour info !**  
Broyat mis à disposition par la CCJLVD sur le site de compostage partagé en face du Centre de Secours de Noyers-sur-Jabron

## Équipement des ménages en composteurs individuels :

Jabron Lure Vançon Durance													TAUX D'EQUIPEMENT 2025			
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	Nombre de ménages en maison *	% de maisons équipées de composteurs CCJLVD	Extrapolation de % de ménages équipés selon ratios de l'ADEME **
J A B R O N	Bevons			1	2		0	4	17	7	1	32	90	36%	99%	
	Chateauneuf-Miravail						0	1	2	1	3	7	28	25%	69%	
	Curel						0	0	7	2	1	10	24	42%	116%	
	Les Omergues						0	1	9	1	2	13	54	24%	67%	
	Montfroc						0	3	4	7	2	16	37	43%	120%	
	Noyers-sur-Jabron				1		3	9	4	20	1	38	201	19%	53%	
	Saint-Vincent-sur-Jabron						0	8	14	3	2	27	79	34%	95%	
	Valbelle						0	3	7	27	0	37	121	31%	85%	
D U R A N C E	Aubignosc						0	19	32	10	3	64	227	28%	78%	
	Chateauneuf-Val-Saint-Donat					2	2	3	30	16	2	55	209	26%	73%	
	Montfort						0	3	9	8	1	21	143	15%	41%	
	Peipin					3	2	14	21	62	5	107	495	22%	60%	
	Salignac				1		1	3	39	7	1	52	226	23%	64%	
	Sourribes				1		3	0	3	2	0	9	69	13%	36%	
TOTAL		0	11	0	1	5	5	11	71	198	173	24	499	2003	27%	69%

Extrapolation du nombre de composteurs en fonctionnement selon l'ADEME\* : **1 386**, soit un taux d'équipement de 69 % des foyers en maison individuelle.

\* : référence étude biodéchets 2023. \*\* : 35 % d'auto construits, 29 % du commerce, 36 % de la collectivité. Se référer à l'annexe 10 du diagnostic de l'étude biodéchets pour les calculs.

### ▪ Le matériel

Les composteurs individuels en bois d'une contenance de 400 L (marque **Emeraude**) sont vendus en kit avec un bioseau aux usagers (qui doivent justifier d'un domicile sur le territoire de la CCJLVD et ne peuvent acquérir qu'un seul composteur par foyer). La vente est assurée :

- par le SYDEVOM pour le compte de la CCJLVD,
- directement par la CCJLVD uniquement lors d'évènements spécifiques.



Composteur Emeraude

### ▪ Les ventes délocalisées

DATE	COMMUNE
9 avril 2025	Noyers-sur-Jabron
11 avril 2025	Saint-Vincent-sur-Jabron
27 avril 2025	Salignac
5 octobre 2025	Montfroc

La fréquence de des ventes délocalisées a été revue à la baisse en 2025, cela fait suite à une baisse de la demande constatée au fil des évènements organisés.

## LE DEPLOIEMENT DU COMPOSTAGE COLLECTIF

### ▪ Le matériel

Gardigame est la société retenue pour l'acquisition des composteurs collectifs en bois de 570L et 820L avec une grille métallique au fond ; cette même entreprise fournit les bio-seaux de 10L et 20L pour les particuliers et professionnels qui utilisent les plateformes de compostage partagé.

Chaque plateforme de compostage partagé installée est équipée avec la signalétique et le matériel suivant :

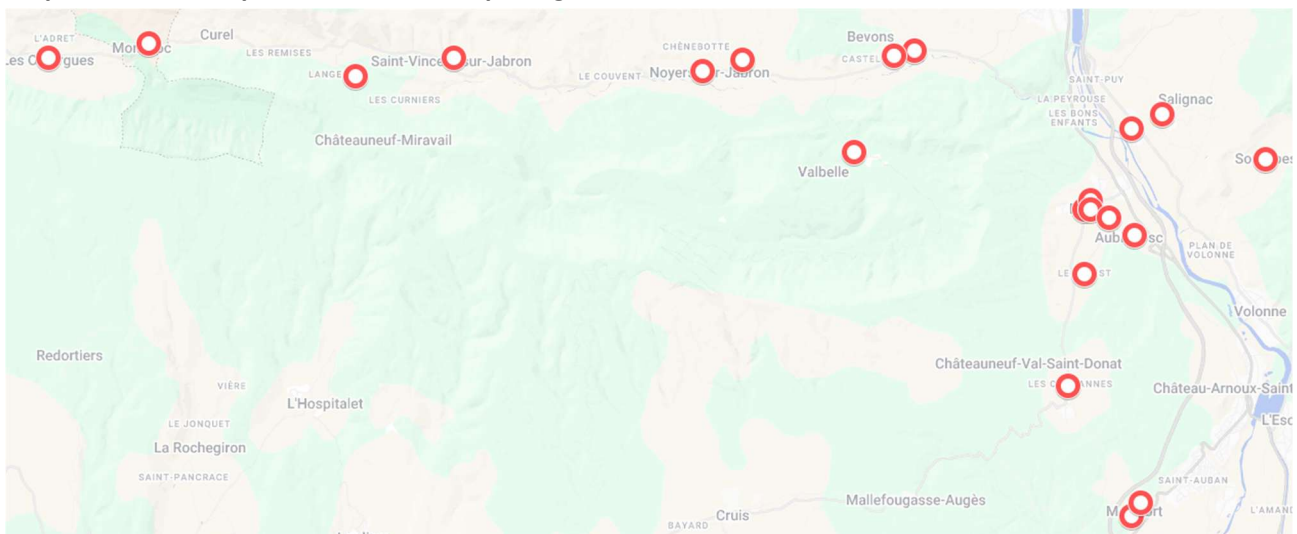
- Un panneau expliquant le fonctionnement du site, les biodéchets acceptés et les matières refusées ;
- Une pancarte pour chacun des trois bacs : « bac d'apport », « bac de maturation », « bac de broyat » ;
- Une griffe fixée au bac d'apport, permettant aux usagers d'étaler leurs biodéchets en surface ;
- Une pelle fixée au bac de broyat, permettant aux usagers de recouvrir leurs biodéchets de broyat.

### ▪ Les plateformes de compostage installées en 2025

En 2025, la CCJLVD s'est dotée de 5 nouvelles plateformes de compostage partagé, elles ont été installées sur 3 communes différentes (3 à Peipin, 1 à Bevons, 1 à Montfort), ce qui porte le nombre de plateformes à 21 à la fin de l'année.

Ce sont donc 13 communes sur les 14 que compte la CCJLVD qui sont équipées de composteurs partagés. Curel, à la demande de ses représentants communaux, est la seule commune sans équipement.

### Emplacements des plateformes de compostage de la CCJLVD



Les plateformes de compostage de la CCJLVD sont inscrites sur le site Géocompost, la cartographie nationale des sites de compostage portée par le Réseau Compost Citoyen. Une carte des équipements communautaires est également disponible sur le site internet de la CCJLVD.

Ces actions de compostage participent à l'atteinte des objectifs de tri à la source des biodéchets.

Sites installés en 2025 :



Peipin - Ecole  
23/01/2025



Peipin – Bas Piolard  
28/01/2025



Bevons Village –  
19/06/2025



Montfort – La Garde -  
21/08/2025



Peipin – Bon Vent  
19/09/2025

## GISEMENTS ET FLUX DE BIODÉCHETS

### ▪ Gisements

Le diagnostic de l'étude sur les biodéchets réalisé en 2022 donne une estimation du gisement et des sources de production des biodéchets au sein de la CCJLVD : **l'essentiel des volumes de biodéchets est produit par les ménages : 433 tonnes par an.**

### ▪ Tonnage de biodéchets détournés des OMR en 2025

#### ■ Compostage individuel

Pour le compostage individuel, le nombre de ménages théoriquement équipés d'un composteur individuel en 2025 se situerait autour de **1 386** (nombre de composteurs vendus par la CCJLVD, auto construits et achetés dans le commerce, extrapolé selon les ratios de l'ADEME).

Considérant la moyenne des ratios utilisés par les collectivités pour estimer la quantité de biodéchets détournés des OMR grâce au compostage individuel est de 45 kg/an/hab de déchets alimentaires et 37 kg/an/hab de déchets verts, il est possible d'estimer la quantité de biodéchets détournées grâce à l'ensemble des composteurs individuels de la CCJLVD.

Les chiffres sont peu fiables et tirés de résultats provenant de foyers témoins à l'échelle nationale, ce sont des ordres de grandeurs. Ainsi, il est possible d'évaluer les quantités de déchets alimentaires et de déchets verts théoriquement détournés des OMR, en supposant une incertitude élevée, à hauteur de  $\pm 30\%$ .

#### ■ Quantité de déchets alimentaires potentiellement détournés par le compostage individuel :

Environ **1 386** ménages théoriquement équipés x 2,16 habitant par ménage x 45 kg/an/hab  
= Environ **135 t/an** de déchets alimentaires détournés des OMR  $\pm 30\%$

#### ■ Compostage collectif

Concernant l'évaluation de la quantité de déchets alimentaires détournés des OMR chaque année grâce à une plateforme de compostage collectif (résultat en t/an), la formule suivante est utilisée (ADEME, s.d.) :

$$(Volume\ total\ des\ bacs\ d'apport\ (en\ l) \times Nb\ de\ vidages\ effectués\ par\ an \times 0,4 \times 1,3 \times 0,7) / 1000$$

D'après Alexandra Gentric (ADEME), voici la signification des valeurs utilisées dans cette formule de calcul :

0,4 : densité des déchets alimentaires

1,3 : diminution du tas due au processus de compostage (ajout de 30 % du volume du bac)

0,7 : prise en compte du volume correspondant au broyat (environ 30 % du volume du bac)

Quantité de déchets alimentaires potentiellement détourné grâce au compostage collectif =  
 $18\ 820\ litres \times 0,4 \times 1,3 \times 0,7 / 1000 = 6,85\ t/an$  de déchets alimentaires détournés des OMR  $\pm 30\%$

### ESTIMATION DES TONNAGES DE BIODÉCHETS DÉTOURNÉS DES OMR

2022		2023		2024		2025	
Compostage individuel	Compostage collectif	Compostage individuel	Compostage collectif	Compostage individuel	Compostage collectif	Compostage individuel	Compostage collectif
26 t	0,5 t	93 t	2 t	134 t	3,2 t	135 t	6,85 t
26,5 t		95 t		137,2 t		141,8 t	

## LA GESTION DES DÉCHETS VERTS

### ▪ Service aux habitants

Deux solutions de gestion des déchets verts sont proposées aux habitants :

- certaines **communes sont équipées, à leur propre initiative et indépendamment de la CCJLVD, d'une plateforme de déchets verts** accessible à leurs habitants,
- des conventions sont établies par la CCJLVD avec **deux déchèteries voisines** (Château-Arnoux et Séderon) et permettent le dépôt gratuit des déchets verts par les habitants de la communauté de communes.

### ▪ Service aux communes

Depuis la validation de sa stratégie pour le déploiement du compostage en 2023, la CCJLVD s'investit sur le déploiement du compostage partagé et du compostage individuel. Ce traitement de proximité des biodéchets implique l'utilisation de broyat qui permet un juste équilibre entre la présence de matières humide et sèche pour obtenir un bon compost. Dans ce cadre, les déchets verts ne sont plus seulement un « déchet » mais aussi une ressource indispensable à la production de broyat.

La communauté de communes a besoin de s'approvisionner en broyat afin d'alimenter les bacs spécifiques dont sont équipés les composteurs partagés. **La CCJLVD a donc acquis un broyeur en 2024 pour assurer son autonomie en broyat et ainsi faire fonctionner ses sites de compostage partagé.** La CCJLVD n'a pas vocation à assurer le broyage de tous les déchets verts entreposés dans les communes : la solution organisée pour les déchets verts communaux porte sur une gestion en déchèterie.



**Le broyeur GS/Python P est un matériel de professionnel** qui n'a pas vocation à être prêté aux habitants ni aux communes, il est exclusivement utilisé par l'agent technique de la CCJLVD. Le broyage est organisé gratuitement sur :

- les plateformes de stockage des déchets verts gérées par les communes,
- des espaces temporairement définis par arrêté municipal.

Le broyat est utilisé pour les composteurs partagés de la CCJLVD et/ou laissé à disposition des communes et des habitants sur les plateformes de stockage des déchets verts.

BROYAGE EN COMMUNES EN 2025	
Aubignosc	3
Bevons	3
Châteauneuf Val Saint Donat	6
<b>TOTAL</b>	<b>12 interventions</b>

Les opérations de broyage en 2025 ont été peu nombreuses en raison de l'arrêt maladie de l'agent technique intercommunal (depuis mai 2025 jusqu'en 2026). Des solutions temporaires ont été trouvées ponctuellement pour effectuer quelques interventions en communes avec l'aide de bénévoles pour déplacer le broyeur (permis BE obligatoire avec le véhicule de la CCJLVD).

## 7. LES AUTRES DÉCHETS

### LES TEXTILES

Des contenants sont disponibles pour la récupération des textiles, linges et chaussures (TLC) en vue de leur valorisation. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire dans les bornes prévues à cet effet. Celles-ci sont ensuite collectées par l'Envolée à Sisteron ou par la ressourcerie de Haute-Provence à Château-Arnoux.

Une subvention de 1 000 € a été accordée en 2025 à l'Envolée qui intervient sur le territoire de la CCJLVD et qui participe à la réduction des déchets.

#### Points de collecte des textiles :



VILLE	SITE	PRISE EN CHARGE
Aubignosc	PAV du village	Ressourcerie de Haute-Provence
Bevon	PAV du village	L'Envolée
Les Omergues	PAV entrée Est du village	L'Envolée
Noyers-sur-Jabron	PAV des Bérauds	L'Envolée
Peipin	PAV des Bons Enfants	L'Envolée
Saint-Vincent-sur-Jabron	Près de la Poste	L'Envolée
Salignac	PAV City stade	Ressourcerie de Haute-Provence
Valbelle	PAV du village	L'Envolée

### LES ENCOMBRANTS

La Communauté de communes exerce sa compétence en matière de gestion des encombrants exclusivement à travers le service assuré en déchèterie, via les conventions passées avec les sites de Château-Arnoux et de Séderon pour l'accueil des habitants de la CCJLVD.

Les dispositifs d'enlèvement des encombrants au domicile relèvent entièrement de l'initiative et de la responsabilité des communes, et n'entrent pas dans le champ d'intervention de la Communauté de communes.

## 8. LE TRAITEMENT DES DECHETS

### LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)

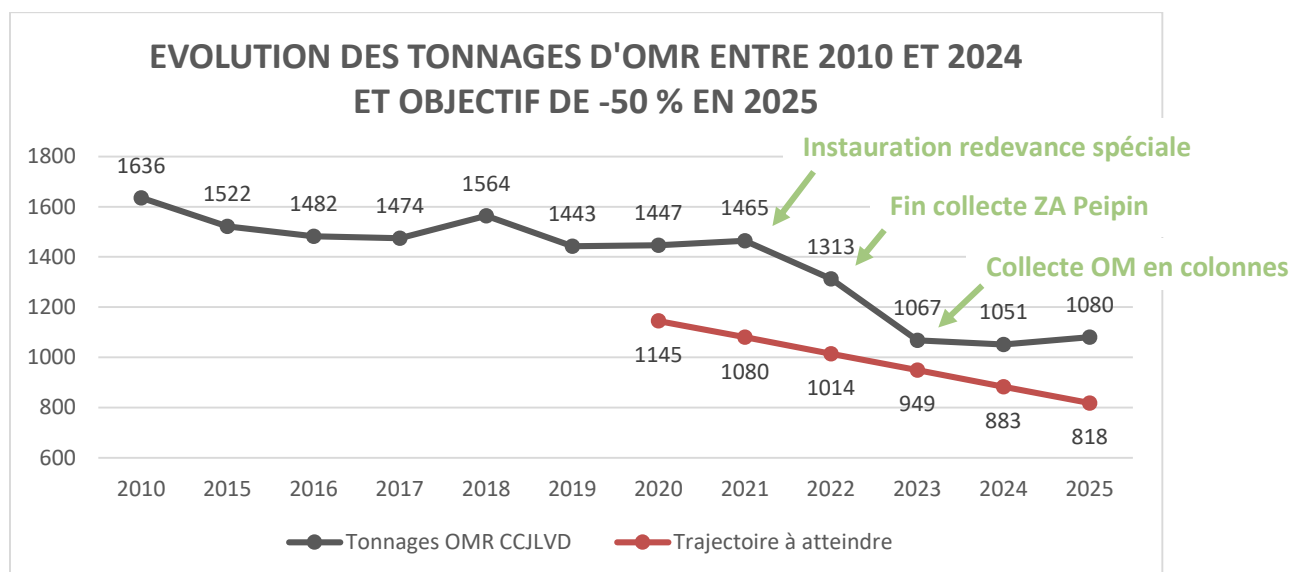
#### ▪ Le site de traitement

Le traitement des OMR est délégué au SYDEVOM : la CCJLVD paye, via le SYDEVOM, les coûts liés à ce traitement. Les OMR sont transportées à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux du **Beynon à Ventavon dans les Hautes-Alpes où elles sont enfouies**. L'ISDND a été mise en service en 2003 et l'autorisation renouvelée jusqu'en 2026, elle est exploitée par Veolia Alpes Assainissement. En 2025, la capacité de stockage annuelle autorisée était de 55 000 t.



#### ▪ Les objectifs de réduction

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets impose une obligation de réduction de 50 % de la quantité des déchets mis en stockage entre 2010 et 2025. Le schéma suivant illustre l'évolution des tonnages d'OMR réalisée entre 2010 et 2025 sur le territoire de la CCJLVD en comparaison de cet objectif. La baisse des tonnages observée est de 33,99 %.



## LES RECYCLABLES

### ▪ Emballages, cartons et papiers

Les déchets recyclables : emballages, papiers et cartons, sont triés dans le centre de tri de Manosque géré par Veolia Propreté. Ce centre de tri est en extension des consignes de tri. Une fois triés et séparés par matériaux, les flux de recyclables trouvent différents repreneurs.



### ▪ Le verre

Le verre est massifié sur la plateforme CMR de La Brillanne, et est ensuite récupéré par un verrier.

### ▪ Le refus de tri

Des « refus de tri » sont régulièrement observés à l'arrivée en centre de tri de Manosque (erreurs de tri, contenants non vidés, déchets non recyclables, incivilités). En 2025, parmi les **138,95 tonnes** d'emballages collectées sur le territoire, **31,32 tonnes** sont parties en « refus de tri » (contre 32,93 tonnes en 2024, soit une baisse de 4,89 %). L'évolution des tonnages de refus de tri est pour la première fois à la baisse depuis 2021. **Le taux de refus de tri correspondant est donc de 22,5%.**

#### EVOLUTION DES TONNAGES ANNUELS TRAITÉS - REFUS DE TRI

	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnages	12	15,3	20,26	32,93	31,32
Nombre d'habitants	5 267	5 215	5 264	5 328	5 393
Kg/habitant	2	3	4	6	5,8
Évolution					
Évolution tonnages		27,50%	32,42%	62,54%	-4,89%
Évolution nombre d'habitants		-0,99%	0,94%	1,22%	1,22%
Évolution kg/habitant		28,77%	31,19%	60,58%	-3,33%

Depuis 2024, les refus de tri de la CCJLVD sont traités comme des Combustibles Solides de Récupération (CSR). Les CSR sont essentiellement composés de plastiques non recyclables, de papiers et cartons et textiles souillés. Ils possèdent de ce fait un haut pouvoir calorifique et ne sont donc plus enfouis.

## 9. LE PATRIMOINE DÉDIÉ À LA COLLECTE

### LES EQUIPEMENTS ACQUIS EN 2025

En 2025, aucun nouvel équipement dédié à la collecte n'a été acheté par la CCJLVD. Néanmoins, de nouvelles colonnes sont venues renforcer le parc afin de faire face aux nombreuses casses observées sur les câbles du matériel acquis auprès de la société UTPM en 2023. Ce sont 14 colonnes qui ont été données par le fabricant afin de faciliter le temps de roulement nécessaire pour procéder aux réparations : 4 OM, 4 Cartons, 4 Emballages, 1 Papier, 1 Verre.

### LES COLONNES ET POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

354 colonnes réparties sur 44 points d'apport volontaire (PAV)

3 PAV privés (sous redevance spéciale)

2 sites de stockage des colonnes de réserve

126  
colonnes  
OMR

86  
colonnes  
EMBALLAGE

47  
colonnes  
PAPIER

48  
colonnes  
VERRE

47  
colonnes  
CARTON

## Parc de colonnes en 2025

COMMUNE	PAV	OMR	CARTON	EMB	PAPIER	VERRE	PMR
BEVONS	CENTRE DU VILLAGE	4	2	3	1	1	3
	EREA (privé)	1	1	1	1		2
	ST MICHEL	2	1	2	1	1	4
CHÂTEAUNEUF-MIRAVAIL	CIMETIERE	3		1	1	1	2
	LE CLOS	1		1	1	1	4
CUREL	BALANDRANE	2		1	1	1	3
LES OMERGUES	ENTREE EST	2		2	1	1	1
	VILLAGE CENTRE	2		1	1	1	1
MONTFROC	ENTREE VILLAGE	3		2	1	1	2
NOYERS-SUR-JABRON	SDIS	4	2	3	1	1	5
	LES FRENES	3	1	1	1	1	2
	COUVENT	3	2	1	1	1	2
SAINT-VINCENT-SUR-JABRON	PRE NEUF	4		3	1	1	2
	CENTRE VILLAGE	1		1	1	1	2
VALBELLE	VILLAGE	3	1	2	1	1	5
	TOURNAIRE	3	1	2	1	1	4
AUBIGNOSC	VILLAGE	4	1	2	1	1	3
	LA MAGNANERIE	1		1	1	1	1
	LE FOREST	3	1	2	1	1	4
	PRESIDENTES / A51	2	1	1	1	1	
	MONTEE DU CHÂTEAU	2	1	1	1	1	3
	LA VICAIRIE	3	1	2	1	1	2
CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT	VILLAGE - LES PAULONS	4	2	3	1	2	6
	CH LAVOIR-PLIEDIEUX	4	1	2	1	1	2
	LA CARRAIRE	2	1	2	1	1	2
MONTFORT	CIMETIERE	4	1	2	1	1	2
	ALEXIS	3	1	2	1	1	1
	BAS DU VILLAGE	3	1	2	1	1	4
PEIPIN	VILLAGE LA POSTE	3	1	2	1	1	2
	CENTRE VILLAGE	4	2	2	1	2	2
	LOT QUARTIER PIERRE	2	1	1	1	1	2
	LES BONS ENFANTS	4	2	2	1	1	1
	EHPAD (privé)	2		1		1	
	RUE DES EGLANTIERES	2	1	2	1	1	2
	AVENUE DU STADE	3	1	2	1	1	
	LURE BAS	1	1	1	1	1	2
	LURE HAUT PIOLARD	2	1	1	1	1	
COVOITURAGE	4	2	2	1	1	2	
SALIGNAC	CITY STADE	4	2	3	1	1	2
	HLM MARDARIC	2		2	1	1	
	CAMPING (privé)	2	1	1		1	2
	GILOTIERES	4	2	2	2	1	
	SENS	2	1	2	1	1	
SOURRIBES	SAINT ROMAN	3	1	4	2	2	
STOCKAGE	ST PEIPIN	4	4	6	2	2	
	ST SYDEVOM	3	1		1		
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>126</b>	<b>47</b>	<b>86</b>	<b>47</b>	<b>48</b>	<b>91</b>
				<b>354</b>			

# 3- INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

## 1. RÉSULTAT ANNUEL 2025

Le budget du service public d'ordures ménagères ne fait pas l'objet d'un budget annexe, il est intégré au budget général de la collectivité.

### RÉSULTAT D'EXERCICE (HORS REPORTS)

	2024	2025
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	859 838,17 €	879 217,36 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	834 849,45 €	917 818,39 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT	-24 988,72 €	38 601,03 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	544 968,04 €	87 729,84 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	311 926,14 €	195 100,89 €
RESULTAT INVESTISSEMENT	-233 041,90 €	107 371,06 €
RESULTAT GLOBAL	-258 030,62 €	145 972,09 €

### REPORTS DES ANNEES N-1

	2024	2025
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	463 024,38 €	438 035,66 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	73 551,18 €	159 490,72 €

### RÉSULTAT D'EXERCICE (Y.C. REPORTS)

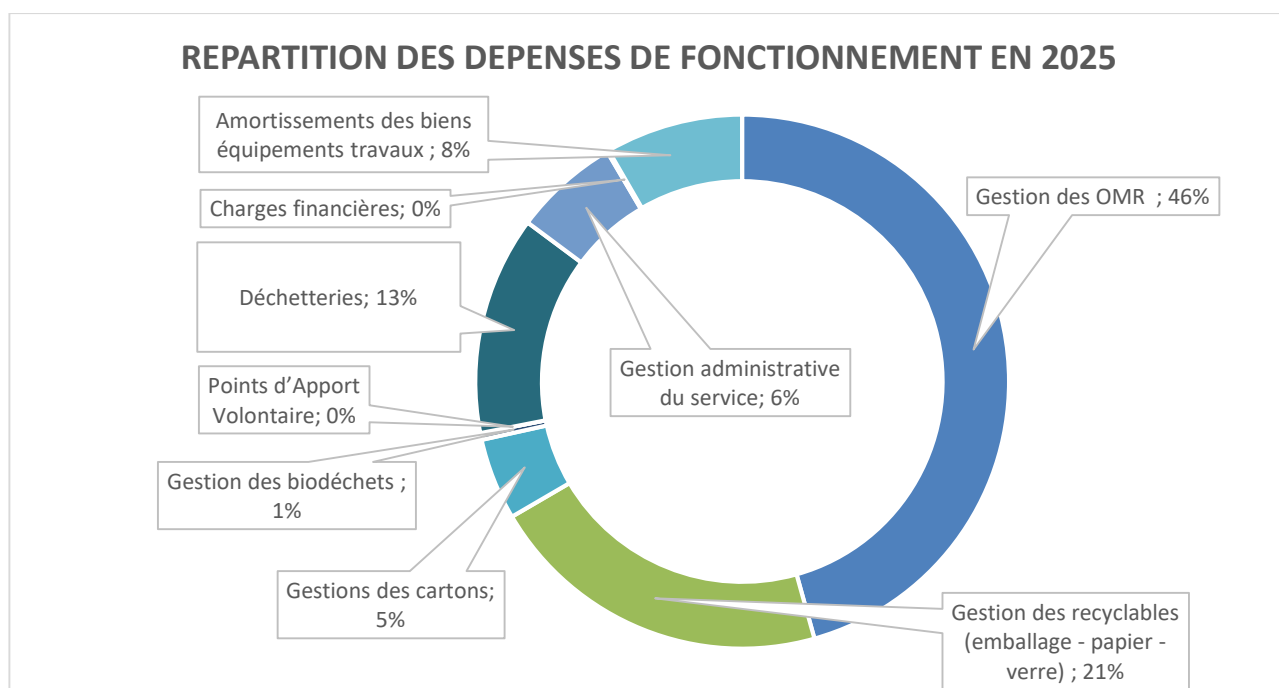
	2024	2025
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	859 838,17 €	879 217,36 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 297 873,83 €	1 355 854,05 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT	438 035,66 €	476 636,69 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	544 968,04 €	247 220,56 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	385 477,32 €	195 100,89 €
RESULTAT INVESTISSEMENT	- 159 490,72 €	- 52 119,67 €
RESULTAT GLOBAL	278 544,94 €	424 517,03 €

## 2. DÉTAIL DU COÛT DU SERVICE

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2025, le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 879 217,36 €. Elles comprennent les dépenses relatives aux prestations déléguées, aux amortissements et aux dépenses du personnel.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2024	CA 2025
Gestion des OMR	379 445,72 €	401 203,10 €
Gestion des recyclables (emballage - papier - verre)	188 550,40 €	183 963,15 €
Gestions des cartons	43 386,26 €	43 464,59 €
Gestion des biodéchets	5 261,40 €	3 612,65 €
Points d'Apport Volontaire		32,27 €
Déchetteries	110 122,04 €	116 403,39 €
Gestion administrative du service	59 415,75 €	56 243,81 €
Charges financières	1 696,21 €	979,24 €
Amortissements des biens équipements travaux	68 567,00 €	73 315,16 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>859 838,17 €</b>	<b>879 217,36 €</b>



- **Gestion des OMR**

La **gestion des OMR** représente le **principal poste de dépenses**. Elle se décompose de la façon suivante :

GESTION DES OMR	2024	2025
Collecte des OMR (SYDEVOM depuis 2024)	146 994,54 €	148 583,74 €
Lavage colonnes (SYDEVOM depuis 2024)	7 576,68 €	12 831,96 €
Collecte et traitement des OMR du hameau de Villesèche (CCHPPB)	2 040,00 €	2 040 €
Passages supplémentaires pour les gens du voyage (Alpes Nettoyage)	2 023,84 €	0 €
Traitement des OMR (SYDEVOM)	220 810,66 €	237 747,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>379 445,72 €</b>	<b>401 203,10 €</b>

Les coûts de collecte et de traitement sont annoncés par le SYDEVOM chaque début d'année. La facturation est estimée à partir du total du tonnage de l'année N-1. Cette facturation est suivie d'une régularisation annuelle en fin d'année basée sur le tonnage réel de 2025.

### Tarifs pour la collecte et le traitement des OMR par le SYDEVOM en 2025 : **357 € TTC/t** (347,9 € TTC/t en 2024)

Collecte (SYDEVOM)		Traitement (via le SYDEVOM)		
2024	140 € TTC/t	2024	143 € TTC/t	+64,9 € TTC/t de TGAP
2025	137 € TTC/t	2025	148,5 € TTC/t	+ 71,5 € TTC/t de TGAP

Le coût à la tonne de la gestion des OMR augmente cette année de 2,6 % en réponse à la hausse des coûts de traitement. La légère augmentation des tonnages d'OMR collectés renforce l'impact de cette évolution puisque la facture est en hausse de 5,04 % (pour la collecte et le traitement opérés via le SYDEVOM).

**La baisse des coûts de collecte permet néanmoins d'atténuer légèrement la hausse des frais de traitement.**

**La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** est fixée en 2025 à 71,5 € TTC la tonne, elle s'applique sur les tonnages d'OMR. Elle évolue fortement chaque année, sa part dans le tarif à la tonne de 2025 du traitement **représente 32,5 % (77 268 €)**.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
27,5 € TTC	40,7 € TTC	49,5 € TTC	57,20 € TTC	64,9 € TTC	71,5 € TTC

▪ **Gestion des recyclables**

RECYCLABLES (EMBALLAGE - PAPIER - VERRE)	2024	2025
Collecte et traitement des emballages (SYDEVOM)	138 780,84 €	134 649,12 €
Collecte et traitement du verre (SYDEVOM)	23 354,33 €	23 352,78 €
Collecte et traitement du papier (SYDEVOM)	9 975,68 €	8 447,81 €
Frais généraux (contribution générale 2025 au SYDEVOM)	11 229,00 €	9 832,00 €
Refus de tri (SYDEVOM)	6 520,14 €	6 617,88 €
Transport des colonnes (SYDEVOM)	1 199,01 €	0 €
Subvention : Association l'Envolée (ressourcerie, collecte du textile)	0 €	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>191 059,00 €</b>	<b>183 963,15 €</b>

Le coût de collecte et de traitement des recyclables est plus bas que l'année qui précède en raison d'une baisse des tonnages collectés.

## Tarifs à la tonne pour la gestion des recyclables en 2025

	Collecte (SYDEVOM)	Traitement (via le SYDEVOM)	
<b>EMBALLAGES</b>	<b>633 € TTC/t</b> 2024 : 648,82 € TTC/t	<b>305,19 € TTC/t</b> 2024: 300,70 € TTC/t	Refus de tri : <b>200,97 € TTC/t</b> 2024: 198 € TTC/t
<b>VERRE</b>	<b>103,39 € TTC/t</b> 2024 : 103,39 € TTC/t	<b>7 € TTC/t</b> 2024: 7,11 € TTC/t	
<b>PAPIER</b>	<b>121,32 € TTC/t</b> 2024 : 121,32 € TTC/t	<b>38,55 € TTC/t</b> 2024: 37,98 € TTC/t	

CARTONS	2024	2025
Collecte des cartons (SYDEVOM)	40 817,96 €	40 817,96 €
Traitement des cartons (SYDEVOM)	2 568,30 €	2 646,77 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 386,26 €</b>	<b>43 464,59 €</b>

La stabilisation des coûts de gestion des cartons va de pair avec la stabilisation des tonnages collectés. **La collecte des cartons est facturée à hauteur de 770,15 € TTC la tournée. Le coût de traitement des cartons est de 40,29 € TTC/tonnes.**

Contrairement aux ordures ménagères, les recyclables ne génèrent pas que des dépenses : des recettes de fonctionnement sont aussi affectées à ces flux et correspondent à la revente des matières et aux aides versées par l'éco-organisme CITEO. Les montants présentés ici en dépense sont donc à mettre en perspective avec les recettes présentées ci-après.

- **Gestion des biodéchets**

Calcul des économies potentiellement réalisées grâce aux actions actuelles permettant de détourner une partie des biodéchets des OMR :

$$\text{Biodéchets détournés des OMR (t) x coût de collecte et traitement OMR (€/t)} \\ 41,8 \times 357 = 50\,622,6 \text{ € TTC } \pm 30 \%$$



- **Les amortissements**

Une hausse des amortissements de 4 748,16 € a été répercutée en 2025 à la suite de l'intégration dans le patrimoine des 16 nouvelles colonnes mises en service en 2024.

AMORTISSEMENTS	CA 2024	CA 2025
Amortissements des biens	68 567 €	73 315,16 €

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2025, le montant des **dépenses d'investissement** s'élève à **87 729,84 €** (sans le report de 2024).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2024	CA 2025
Achat de colonnes	47 481,60 €	0 €
Annonce légale marché public		864 €
Aménagement de points d'apport volontaire		45 317,24 €
Amortissement subventions	5 906,00 €	29 851,19 €
Emprunt	491 580,44 €	11 697,41 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>544 968,04 €</b>	<b>87 729,84 €</b>

Les dépenses d'investissement de 2025 ont majoritairement porté sur l'aménagement de points d'apport volontaire des déchets. Le montant inscrit pour l'amortissement de subvention a été réhaussé pour intégrer les subventions perçues en 2024 par LEADER et par la Région PACA (dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial). Les 11 697,41 € correspondent au remboursement de l'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole pour l'acquisition de 259 colonnes en 2023.

### 3. LE FINANCEMENT DU SERVICE

#### REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2025, le montant des **recettes de fonctionnement** s'élève à **917 818,39 €** (sans le report de 2024).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2024	CA 2025
TEOM	740 886,00 €	757 424,00 €
Redevance spéciale	30 677,05 €	40 546,91 €
Valorisations + régularisations (Emballages, verre, papier, cartons, OMR)		89 485,95 €
Valorisations SYDEVOM et régularisations (Emballages, verre, papier)	46 321,69 €	
Valorisation des cartons	8 155,93 €	
Remboursements (assurance)	2 902,78 €	510,34 €
Amortissement subventions	5 906 €	29 851,19 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>834 849,45 €</b>	<b>917 818,39 €</b>

- La TEOM représente 82,5 % des recettes perçues par le service.
- Les valorisations et régularisation versées par le SYDEVOM représentent 9,7 % des recettes.
- La redevance spéciale contribue à 4,4% des recettes de fonctionnement.

#### TEOM

Le financement du service est assuré par la **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (TEOM). Elle permet de couvrir la majorité des dépenses du service. Par DCC N°15/2025 du 14 avril 2025, la CCJLVD a reconduit le **taux de TEOM à 11,48 %** (12,48% en 2018, et 11,48% depuis 2019). L'augmentation de la recette est liée à l'augmentation de la valeur locative fixée par les services fiscaux de l'État.

#### ▪ Redevance spéciale

**La Redevance Spéciale s'applique aux professionnels en contrepartie de la collecte et du traitement de leurs ordures par la CCJLVD.** Elle est facturée annuellement. En 2025, 3 établissements ont été redevables.

Le calcul du montant de la Redevance Spéciale est fixé dans le règlement de la redevance spéciale (DCC n°68.23 du 18 décembre 2023), il s'appuie sur les volumes de déchets produits à l'année N-1 et sur le coût au litre calculé sur l'année N-1 :

**COUT DU SERVICE [ (QUANTITÉ DE DÉCHETS PRODUITS PAR AN x COÛT AU LITRE) ] - MONTANT TEOM AFFECTÉ AU LOCAL**

Le coût au litre du service est de **0,0647 € pour l'année 2025**. Le montant a connu une variation à la hausse par rapport à 2024 (0,0513 €).

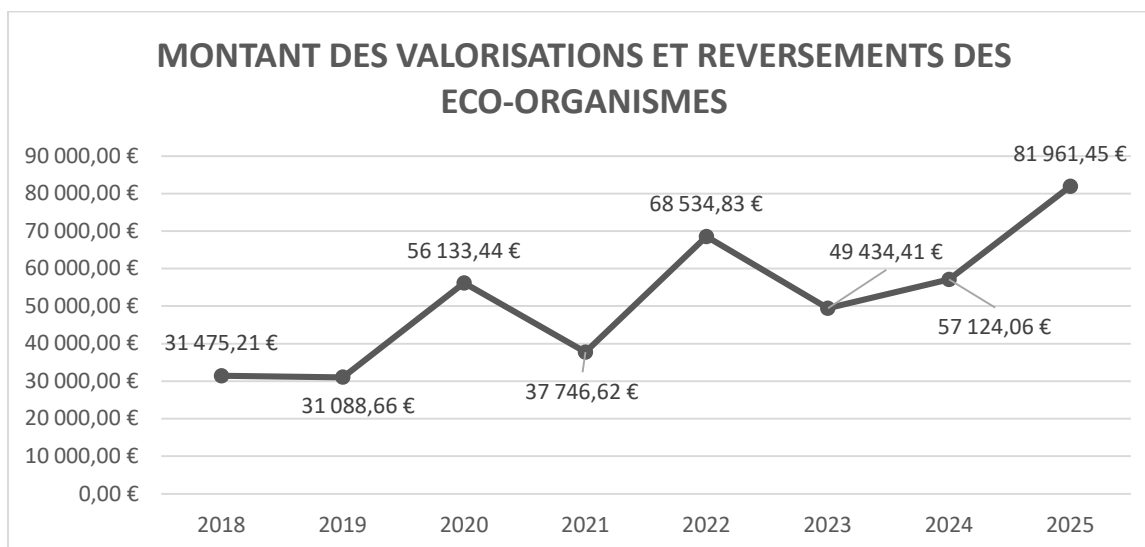
#### ▪ Régularisations sur les factures de collecte et traitement du SYDEVOM

Chaque année, le service de gestion des déchets de la CCJLVD et le SYDEVOM réalisent des régularisations sur les dépenses facturées au cours de l'année n-1 au regard de l'analyse des différences entre tonnages projetés et tonnages réalisés pour chaque flux de déchets.

Pour l'année 2025, ce sont 9 524,69 € qui ont été facturés par le SYDEVOM en janvier 2026 à l'encontre de la CCJLVD pour des dépenses sous évaluées en 2025 sur la collecte et le traitement des papiers, le traitement des cartons, le traitement et la collecte des ordures ménagères. En parallèle, le SYDEVOM a reversé 6 792,47 € à la CCJLVD pour des factures surévaluées de collecte et traitement des emballages, collecte et stockage du verre, collecte des cartons et refus de tri des emballages.

▪ **Valorisation des recyclables**

Les reversements du SYDEVOM pour les différentes valorisations (emballage, verre, papier et carton) et le reversement de produit des éco-organismes s'élèvent à **81 961,45 €**.



Le détail des reversements SYDEVOM à la CCJLVD est le suivant :

<b>RECETTES SYDEVOM – VALORISATION DES RECYCLABLES</b>		
<b>OBJET</b>	<b>DATE</b>	<b>MONTANT TTC</b>
<b>JRM</b>		<b>12 933,67 €</b>
Soutien petit aluminium 2022	07/02/2025	195 €
Acompte Citeo pcm 2024	01/07/2025	828 €
Rachat papier 2024	01/07/2025	3 390,22 €
Rachat matière pcm	01/07/2025	1 275,95 €
Soutien Citeo papiers pcm	01/07/2025	1 917 €
Soutien Citéo collecte à part	01/07/2025	4 092 €
Acompte Citeo sur tonnage 2024	10/10/2025	552 €
Solde Citeo tonnages 2024	12/01/2026	682,50 €
<b>CARTONS</b>		<b>14 389,00 €</b>
Rachat matière 2024	01/07/2025	5 557,80 €
Acompte Citeo cartons bruns tonnages 2024	10/10/2025	2 128 €
Solde Citeo tonnages 2024	12/01/2026	6 703,20 €
<b>EMBALLAGES</b>		<b>43 663,33 €</b>
Acompte Citeo 2024	01/07/2025	16 350 €
Rachat matière 2024	01/07/2025	2 645,43 €
Acompte Citeo 2024 sur tonnage 2024	10/10/2025	5 450 €
Solde Citeo tonnages 2024	12/01/2026	19 217,90 €
<b>VERRE</b>		<b>10 976,45 €</b>
Acompte Citeo 2024	01/07/2025	865,60 €
Rachat matière tonnage 2024	01/07/2025	4 741,32 €
Acompte Citeo tonnages 2024	10/10/2025	865,60 €
Solde Citeo tonnages 2024	12/01/2026	649,20 €
<b>SOUTIEN VALORISATION ENERGETIQUE REFUS ET SCC</b>	12/01/2026	<b>3 854,73 €</b>
<b>Total</b>		<b>81 961,45 €</b>

Le résultat est supérieur par rapport à ce qui est présenté dans le tableau des recettes de fonctionnement car le SYDEVOM prélève une contribution dédiée à financer son service communication à partir des recettes générées par Citéo.

## REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En **2025**, le montant des **recettes d'investissement** s'élève à **107 371,06 €**.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2024	2025
SUBVENTIONS	242 864,85 €	106 563,01 €
AMORTISSEMENTS BIENS EQUIPEMENTS TRAVAUX	68 567 €	73 315,16 €
FCTVA	494,29 €	15 222,72 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>311 926,14 €</b>	<b>107 371,06 €</b>

### ▪ Subvention

La CCJLVD a obtenu une subvention pour l'acquisition de ses nouvelles colonnes en 2023 et 2024 :

- 106 563,01 € : DETR

### ▪ Amortissements

Une hausse des amortissements de 4 748,16 € a été répercutée en 2025 à la suite de l'intégration dans le patrimoine des 16 nouvelles colonnes mises en service en 2024.

# 4. REALISATIONS ET PROGRAMMATION

## 1. RÉALISATIONS 2025

### COMMUNICATION – SENSIBILISATION - PREVENTION

#### ▪ 1<sup>er</sup> bilan du PLPDMA

Le 1er bilan de la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés a été dressé en 2025. Il se base sur des données et réalisation de l'année 2024. L'objectif du PLPDMA est de réduire la production de déchets par la mise en place d'actions impactant directement les gisements d'évitement.

L'ambition de ce PLPDMA reprend l'objectif régional fixé par le SRADET qui est de diminuer de 10% les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2015 et 2025, soit 1% par an. Afin de respecter le cadre fixé par la Région, la CCJLVD doit donc limiter à 540 kg de DMA par habitant, soit 2 970 tonnes en 2025.

En parallèle, l'objectif fixé par la loi AGECE est de -15 % de Déchets Ménagers et Assimilés en 2030 par rapport à 2010, soit une baisse de 0,75% an.

RESULTATS DU 1<sup>ER</sup> BILAN CCJLVD : en 2024, la quantité de déchets ménagers et assimilés est de 465 kg par habitant : soit 75 kg de moins que la limite supérieure fixée par les objectifs du SRADET pour 2025.

Fin 2024, 10 actions ont été engagées sur les 18 actions du programme.

GROUPES THEMATIQUES	ACTIONS
<b>GTT 1 : Informer et sensibiliser les usagers et entreprises</b>	1   Élaborer un plan de communication
	2   Distribuer une « lettre du tri »
	3   Accompagner les opérations de nettoyage nature
	4   Participer aux manifestations locales via un stand de prévention
	5   Concevoir et réaliser des animations autour de la prévention pour les extrascolaires
	6   Réaliser des projets scolaires autour de la prévention des déchets
	7   Sensibiliser les professionnels à la production de déchets
<b>GTT 2 : Réduire et mieux valoriser les biodéchets</b>	8   Promouvoir le compostage individuel et doter les foyers en composteurs
	9   Équiper les communes en composteurs partagés et organiser le suivi
	10   Broyer les déchets verts
	11   Suivre l'évolution des tonnages par des MODECOM
<b>GTT 3 : Augmenter la durée de vie des produits</b>	12   Créer du lien avec les ressourceries et les réparateurs
<b>GTT 4 : Réduire le gaspillage alimentaire</b>	13   Réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines de l'accueil de loisirs
<b>GTT 5 : Être éco-responsable</b>	14   Mettre en place une charte de l'éco-collectivité
	15   Développer une charte des achats durables dans le cadre de la CC
<b>GTT 6 : Utiliser des instruments économiques</b>	16   Étudier la mise en place de la tarification incitative
	17   Mettre à jour la matrice des coûts de gestion des ordures ménagères
<b>GTT 7 : Mieux gérer les déchets sur le territoire</b>	18   Suivre le passage de la collecte en colonne des ordures ménagères et l'état du parc des colonnes de recyclables

**Action surlignée** : action qui n'a pas encore été mise en œuvre lors du bilan.

En 2025, la CCJLVD a travaillé sur :

- Un nouveau partenariat 2025-2027 avec France Nature Environnement pour renforcer l'implication citoyenne dans l'animation du PLPDMA.
- La poursuite du partenariat avec le SYDEVOM sur de nombreux aspects tels que la collecte, la communication, les animations...
- Les premiers résultats de la caractérisation des ordures ménagères pour mesurer les effets des politiques de ces dernières années et orienter les mesures à venir.

Le bilan du PLPDMA est public et a été publié sur le site internet de la Communauté de communes.

#### ■ Animation auprès des écoles et du périscolaire

Dans le cadre de ses missions, le SYDEVOM propose des actions de sensibilisation auprès des élèves des établissements scolaires du département. Elles sont gratuites et proposées en partenariat avec la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance. Les interventions sont construites sur mesure pour s'adapter à la tranche d'âge visée et au projet de l'établissement.

Deux thématiques d'interventions sont principalement déclinées :

- Le tri des déchets : citoyenneté, réglementation, géographie départementale/compétences administratives, étude et analyse des matières (verre, papier, métal, etc...)
- Le Compostage : le vivant, équilibre d'un écosystème, bases chimiques d'un compost, nature et dégradation des biodéchets.

En 2025, ce sont 7 interventions qui ont eu lieu sur le territoire auprès des écoles de Montfort et de Valbelle, de l'accueil de loisirs d'Aubignosc et de Valbelle, et de l'ÉREA de Bevons.

#### ■ Stands d'information, visites et ateliers

9 événements d'information coorganisés par la CCJLVD et le SYDEVOM et dédiés à sensibiliser sur la problématique des déchets se sont tenus cette année sur le territoire de la CCJLVD :

- Inauguration du composteur partagé de Peipin – Ecole : 30 janvier 2025,
- Stand et vente de composteurs individuels à Noyers-sur-Jabron : 9 avril 2025,
- Visite du centre de tri et d'enfouissement du Beynon : avril 2025 et octobre 2025,
- Stand et vente de composteurs individuels à Saint-Vincent-sur-Jabron : 11 avril 2025,
- Stand et vente de composteurs individuels à Salignac (fête des plantes) : 27 avril 2025,
- Visite du centre d'enfouissement de Valensole : septembre 2025,
- Stand et vente de composteurs à Montfroc (Foire Bio) : 4 et 5 octobre 2025,
- Atelier Bee Wrap à Salignac (semaine européenne de la réduction des déchets) : 27 novembre 2025.



## ▪ Lettre du tri

La lettre du tri n°13 a été adressée à tous les habitants de la communauté de communes. La distribution a été réalisée en boîtes aux lettres par l'intermédiaire des services de la Poste.

Les sujets mis à l'honneur cette année portent sur les données de production des déchets, le parcours des emballages après leur collecte, le fonctionnement du centre de tri et les actions de la CCJLVD vis-à-vis du compostage.



## ▪ Information à destination des vacanciers

Dans le but de sensibiliser les vacanciers à l'importance de maintenir les bonnes pratiques de tri durant la période estivale, des affiches ont été apposées sur les panneaux d'affichage public répartis sur l'ensemble du territoire. Conçue sur un ton volontairement humoristique, cette campagne visuelle a été réalisée par le Sydevom.

## ▪ Les infos de la CCJLVD sur Panneau Pocket

La communauté de commune a adhéré aux services de l'application Panneau Pocket pour informer les habitants des projets en cours et des événements à venir. Un outil largement utilisé pour communiquer avec les habitants sur les actualités du service de gestion des déchets.



## RECYCLABLES

### ▪ Caractérisation des emballages

Des séances de caractérisation des emballages collectés sur la CCJLVD sont régulièrement organisées au centre de tri (Véolia) de Manosque : l'opération consiste à prendre un échantillon de déchets déposés dans les colonnes d'emballages et à le trier en plusieurs catégories. Une fois séparés, ces matériaux sont pesés afin d'attribuer un pourcentage de présence. La caractérisation permet aussi de mesurer le refus de tri, qui est ensuite facturé à la CCJLVD. L'essentiel des refus de tri relève d'emballages placés dans sacs fermés : ces déchets ne peuvent pas être triés !

En 2025, ce sont 2 caractérisations qui se sont tenues en présence d'agents de la CCJLVD ou du SYDEVOM.



## DEPLOIEMENT DU COMPOSTAGE

En 2025, des moyens ont été mobilisés pour offrir aux habitants des solutions de traitement de leurs biodéchets :

- 1 réunion publique a été organisée pour inaugurer le composteur de l'école de Peipin et faire connaître les bons gestes autour du compostage.
- Un agent technique à temps partiel intervient pour assurer l'installation technique et l'entretien des composteurs collectifs, ainsi que la vente des composteurs individuels.
- 4 ventes de composteurs individuels ont été organisées dans les communes.
- Participation à l'évènement national « Tous au compost » en avril 2025.

### Le courrier du compost

The collage features several key documents:
 

- Le courrier du compost:** A flyer titled 'Le courrier du compost' with the subtitle '258 tonnes de biodéchets compostés depuis 2022'. It includes sections for 'Les quatre saisons du compostage', 'Les questions courantes' (with 'NON' answers to common questions), and 'A chaque problème sa solution!'.
- La gestion des biodéchets:** An infographic showing 'les actions mises en place par la CCJLVD' across various municipalities like Aubignos, Noyers-sur-Jabron, and Valbouin.
- TOUS AU COMPOST!:** A poster for the national event, listing activities for April 2nd, 9th, 10th, and 11th, 2025, such as composting animation and compost stand sales.
- Other graphics:** A '137 tonnes' graphic showing a trend from 2022 to 2024, and a '15€' price tag for a compost bin.

Un document a été élaboré, édité puis diffusé conjointement par la CCJLVD et le Sydevom afin de communiquer spécifiquement sur le thème du compostage. Cette publication vise à présenter les actions menées sur le territoire intercommunal au cours des dernières années ainsi que les services proposés à la population. Le flyer intègre également des conseils pratiques, illustrés pour en faciliter la compréhension.

### Enquête sur les foyers témoins

Afin de mesurer l'efficacité des actions menées dans le cadre de l'Appel à Projet "Biodéchets" de la Région et de l'ADEME, et d'en dresser un premier bilan à l'échelle de la CCJLVD, une enquête a été menée auprès des habitants par la maître composteur du Sydevom. Trois ans après le lancement du projet, une évaluation s'est imposée pour mesurer l'appropriation des dispositifs de compostage par les habitants. L'objectif principal a été de mesurer l'impact du déploiement des plateformes de compostage partagés et des actions de promotion du compostage individuel mis en œuvre sur le territoire de la CCJLVD depuis 2022. Cette évaluation a reposé sur les axes suivants :

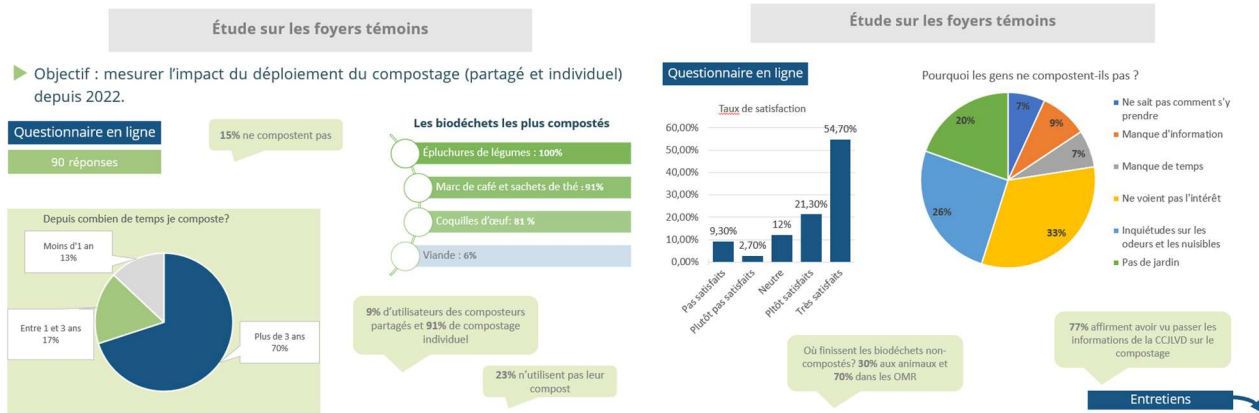
The infographic details the findings from 6 interviews:
 

- Le compostage : une pratique évidente
- Des pratiques variées, adaptées aux cadres de vie
- Freins, contraintes et difficultés
- Une pratique jugée utile et gratifiante
- Favoriser le compostage : ce que les usagers suggèrent

 It also features a video titled 'VOS PRATIQUES DE COMPOSTAGE' with participants Astrid Corinne Alain and Daniel Jean-Jacques Samuel.

- Quantifier le nombre de foyers qui compostent leurs biodéchets,
- Qualifier les retours d'expérience des habitants en recueillant des témoignages pouvant faire l'objet d'interviews.

Les résultats de cette enquête ont été présentés en commission Ordures ménagères le 22 septembre 2025.



Les entretiens sont visionnables sur la page Youtube du Sydevom<sup>1</sup>.

### ■ Mise à disposition du compost mûr

Des affiches ont été apposées sur les bacs de compostage collectif contenant du compost mûr, l'objectif étant que les usagers des sites puissent se servir en priorité du compost qu'ils ont contribué à produire.

Dans certains cas, le compost n'a pas été récupéré. Des annonces ont alors été passées sur le site internet de Bours'O Vert. La CCJLVD s'est d'ailleurs portée volontaire pour contribuer à une vidéo promotionnelle du site et René Avinens, Président et chargé de la commission Ordures ménagères a été interviewé pour l'occasion.



## OPERATION DE NETTOYAGE

La CCJLVD a été « Point Relais » à l'occasion de l'opération régionale Nettoyons le Sud 2025 qui s'est déroulée le samedi 26 avril 2025. Une dizaine de communes ont ainsi pu récupérer les kits dédiés à l'opération dans les locaux de la CCJLVD<sup>2</sup>.



## SUIVI DES COÛTS

### ■ Matrice des coûts

La Matrice des coûts est une méthode de présentation comptable qui détaille pour chaque flux de déchet des charges et produits du service « déchets » selon les étapes techniques de gestion. Elle s'adresse à toutes les collectivités exerçant au moins une compétence en matière de gestion des déchets. Les matrices des coûts des années 2023 et 2024 ont été validées en 2025.

<sup>1</sup> [https://youtu.be/WYnbXhfq0Nc?si=mXtc\\_boTC9lyRu9R](https://youtu.be/WYnbXhfq0Nc?si=mXtc_boTC9lyRu9R)

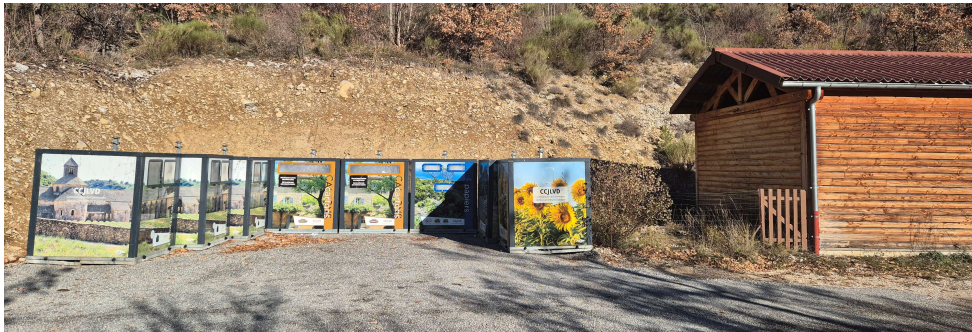
<sup>2</sup> <https://www.grainepaca.org/bourso-vert-la-plateforme-dechange-pour-revaloriser-vos-dechets-verts/>

## LES EQUIPEMENTS

### ▪ Travaux d'aménagement de Points d'Apport Volontaire

Trois sites ont fait l'objet de travaux en 2025. Ces travaux ont été attribués à l'entreprise Durance Travaux à la suite d'un marché public à procédure adaptée. Ces interventions ont représenté une dépense totale de 40 205,24 € TTC.

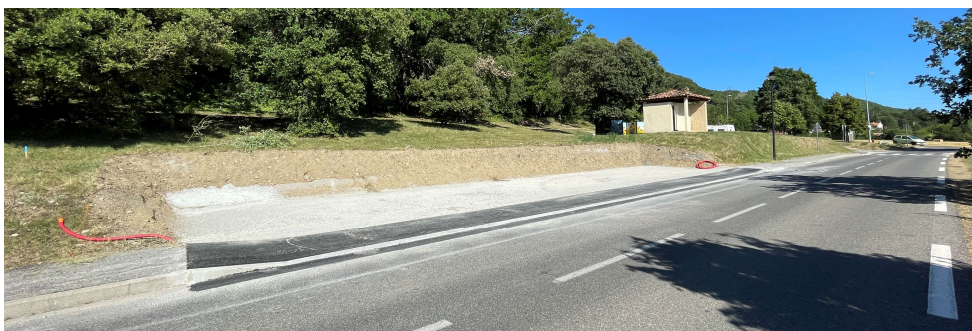
- **Noyers-sur-Jabron** : le PAV qui était situé au lieu-dit Le Couvent a été fermé car situé sur un terrain privé que le propriétaire désirait vendre. Un nouvel emplacement a été aménagé sur une parcelle propriété de la CCJLVD, adjacente au caisson d'équarrissage.



- **Peipin** : le PAV qui était situé rue des Granges a été déplacé sur un site nouvellement aménagé sur la place du Bon Vent. Ce transfert a été réalisé à la demande de la mairie afin de stopper les désagréments posés par la présence des colonnes à proximité des habitations et pour libérer des stationnements.



- **Peipin** : le PAV qui était situé sur le parking du covoiturage a été déplacé sur le chemin d'Aubignosc à la demande la mairie afin de répondre à un projet communal de requalification de l'espace.



- **Nouvelles acquisitions**

La CCJLVD s'est dotée de nouveaux équipements en 2025 :

- 16 colonnes données par l'entreprise UTPM pour pallier les défaillances des colonnes acquises en 2023 et dont la mise hors service a posé régulièrement des problèmes de gestion du service.

- **Lavage des colonnes**

Une campagne de lavage des colonnes de la CCJLVD s'est déroulée en juin 2025 par le biais du SYDEVOM pour les ordures ménagères, et en septembre pour les emballages. Un agent intercommunal a été mis à disposition afin de compléter l'équipe sur le terrain.

## 2. PROGRAMMATION 2026

En **2026**, la CCJLVD poursuivra ses actions autour de la collecte, du traitement et de la prévention des déchets. Elle travaillera particulièrement sur les points suivants :

- **CARACTERISATION** : une caractérisation des ordures ménagères de la CCJLVD est organisée à cheval entre 2025 et 2026 avec la réalisation de deux prélèvements. Cette caractérisation permettra de déterminer la composition des déchets contenus dans les sacs d'ordures ménagères et d'évaluer l'impact des mesures prises par le service depuis la précédente caractérisation en 2022. Les résultats seront connus en 2026 et présentés dans le prochain RPQS.
- **COLONNES** : l'achat de nouvelles colonnes de Papiers, Verres et Cartons a été engagé et commandé en 2025 auprès de la société ASTECH à la suite d'un marché public à procédure adaptée. Les colonnes seront livrées, mise en service et facturées au printemps 2006. Ces colonnes permettront d'assurer la collecte du Carton dans les communes des Omergues, de Montfroc, Curel et Saint-Vincent-sur-Jabron qui ne bénéficiaient pas de ce service jusqu'à présent. Les nouvelles colonnes de Verres et de Papiers viendront remplacer de très anciennes colonnes à système de préhension en crochet par un système en Kinshofer.
- **COLONNES** : les anciennes colonnes hors d'usage sont actuellement stockées au Sydevom. Il sera nécessaire de prévoir, en 2026 ou en 2027, une solution de reprise et de recyclage mutualisée avec d'autres équipements désuets du syndicat.
- **COLONNES** : une session de nettoyage des colonnes sera à nouveau organisée en 2026 et concernera uniquement les ordures ménagères (en mars).
- **COLLECTE DES ORDURES MENAGERES** : le hameau de Villesèche aux Omergues fait l'objet d'une organisation distinct du reste du territoire. Par son éloignement géographique, la prestation de collecte est assurée par la Communauté de communes Haute Provence Pays de Banon dans le cadre d'une convention. Cette convention arrivant à terme en 2026, elle devra être renouvelée avant la fin du mois de juin.
- **BIODECHETS** : l'année 2025 correspondait à la dernière année de déploiement du compostage sur le territoire intercommunal. Cela a marqué la fin des financements de l'appel à projets sur les biodéchets accordé par la Région et l'ADEME à la CCJLVD par le biais du SYDEVOM. Des opérations financières entre la communauté de communes et le SYDEVOM seront opérées en 2026 afin de rembourser les frais engagés par le syndicat pour le compte de la CCJLVD.
- **POINT D'APPORT VOLONTAIRE** : un point sera fait avec les communes en début d'année 2026 pour envisager la nécessité d'engager des travaux d'amélioration des PAV durant les années à venir.
- **SENSIBILISATION** : des visites des exutoires seront organisées à destination des élus, des agents des collectivités et des habitants pour sensibiliser au parcours des déchets. Il s'agira notamment du centre d'enfouissement et du centre de tri du Beynon à Ventavon. La sensibilisation des scolaires sera poursuivie également.
- **COMMUNICATION** : une révision du guide du tri et du mémotri sera engagée en 2026 à l'échelle du Sydevom, cela impliquera un travail collaboratif avec les EPCI membres.
- **NOUVEAUX ELUS** : l'année 2026 sera marquée par les élections municipales et le renouvellement des instances de la CCJLVD. Pour l'occasion, un document pédagogique sera produit afin de présenter les missions et responsabilités de la CCJLVD à l'égard de sa compétence sur les Ordures Ménagères.

- **SYDEVOM** : avec l'ensemble des adhérents du SYDEVOM, la CCJLVD participera à l'étude sur l'avenir, la redéfinition des missions du SYDEVOM et la modification de ses statuts.
- **DECHETERIE** : la convention avec la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale pour l'accès à la déchèterie de Séderon sera renouvelée en fin d'année 2026.
- **BROYAGE** : de nouvelles communes se sont équipées de plateforme de déchets verts (Noyers-sur-Jabron et Aubignosc). Cela donnera possiblement suite à une hausse de charge sur les prestations de broyage demandées par les communes.

# SYNTHESE & CONCLUSION

**Le résultat de l'exercice 2025 (hors reports des exercices précédents) s'élève à 38 601,03 € en section de fonctionnement et 107 371,06 € en section d'investissement :**

- En **fonctionnement**, le montant des **dépenses** a augmenté par rapport à l'année précédente (**+ 19 379,19 €**). Cela résulte d'une hausse des frais de gestion des OMR, des frais d'accès en déchèterie et du patrimoine à amortir. De même, le montant des **recettes est en hausse (+ 82 968,94 €)** du fait des montants perçus pour la TEOM (malgré un taux stable de la taxe), pour la redevance spéciale et pour l'amortissement des subventions.
- En **investissement**, le montant des dépenses a diminué par rapport à 2024 (- **457 238,20 €**) puisque les dépenses de 2024 correspondaient au remboursement d'un prêt pour l'acquisition de colonnes. Le montant des **recettes** a connu une baisse importante également en raison de la perception de la plupart des subventions pour l'acquisition des colonnes en 2024 (- **116 825,25 €**).

Entre 2024 et 2025, la CCJLVD observe une diminution de 1,31 % des tonnages de recyclables (avec une baisse des « **emballages** » (-3,18 %) et du « **verre** » (-2,89 %), tandis que le **carton augmente légèrement (+ 1,85 %)** comme le **papier (+ 6,83 %)**. Ce constat s'accompagne d'une hausse des **OMR (+2,78 %, soit 29,24 tonnes)**. Il y a une **hausse générale des tonnages tous flux confondus** avec un total de 1 519,17 tonnes en 2024 à 1 542,28 tonnes en 2025 (+ 1,52%).

L'analyse financière et technique du service public de gestion des déchets pour l'exercice 2025 met en évidence une situation globalement maîtrisée et stabilisée après d'importants flux financiers réalisés en 2023 et 2024. Le résultat positif enregistré dans les deux sections témoigne d'une gestion rigoureuse, tout en soulignant l'impact des variations conjoncturelles liées aux coûts de traitement, aux amortissements et aux opérations exceptionnelles des années précédentes.

Sur le plan technique, les tonnages collectés montrent une légère augmentation globale, portée principalement par l'augmentation des OMR. Cette tendance, conjuguée à la baisse des recyclables, confirme la nécessité de poursuivre les actions de sensibilisation et d'accompagnement des usagers en faveur du tri et de la réduction des déchets.

Ainsi, l'année 2025 s'inscrit dans une dynamique de continuité, marquée par une gestion financière saine et un suivi attentif des performances techniques. Elle rappelle toutefois l'importance de maintenir les efforts engagés pour améliorer la valorisation des déchets et maîtriser les tonnages d'OMR, dans une logique de service public durable et d'optimisation des coûts pour la collectivité.

